



Secrétariat du Conseil du Trésor
du Canada

Treasury Board of Canada
Secretariat

Canada

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 2021-2022

Rapport sur les résultats ministériels



Rapport sur les résultats ministériels

2021-2022

**Secrétariat du Conseil du Trésor du
Canada**

Original signé par

L'honorable Mona Fortier, C.P., députée
Présidente du Conseil du Trésor

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la présidente du Conseil du Trésor, 2022

N° de catalogue BT1-45F-PDF
ISSN 2561-357X

Ce document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse www.canada.ca

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Table des matières

Message de la présidente.....	1
Coup d'œil sur les résultats.....	3
Rôle du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	3
Faits saillants	3
Résultats	4
Résultats : ce que nous avons accompli.....	6
Surveillance des dépenses.....	6
Leadership administratif.....	9
Employeur	19
Surveillance réglementaire.....	28
Analyse comparative entre les sexes Plus, durabilité et expérimentation.....	35
Services internes	42
Dépenses et ressources humaines	45
Dépenses.....	45
Ressources humaines	51
Dépenses par crédit voté	52
Dépenses et activités du gouvernement du Canada	53
États financiers et faits saillants des états financiers	53
Renseignements ministériels.....	57
Profil organisationnel.....	57
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	57
Contexte opérationnel	57
Cadre de présentation de rapports	57
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes.....	62
Tableaux de renseignements supplémentaires	62
Dépenses fiscales fédérales.....	62
Coordonnées de l'organisation.....	62

Annexe : définitions.....	63
Notes en fin d'ouvrage	67

Message de la présidente

Je suis ravie de présenter le Rapport sur les résultats ministériels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) pour 2021-2022. Au cours du dernier exercice, les membres du personnel du SCT ont fait preuve d'une grande résilience pour relever les défis d'un milieu de travail en évolution, tout en appuyant la réponse du gouvernement à la pandémie et en modernisant la fonction publique pour l'avenir.

Dans le cadre de la réponse du gouvernement à la pandémie, nous avons fourni des conseils et des directives aux ministères pour appuyer la mise en œuvre de mesures et nous avons fait le suivi des répercussions financières de ses initiatives. De plus, nous avons contribué à protéger la sécurité de nos lieux de travail, de nos collectivités et de toute la population canadienne en appuyant la mise en œuvre de la *Politique sur la vaccination contre la COVID-19 applicable à l'administration publique centrale, y compris à la Gendarmerie royale du Canada*.

Le SCT a également continué de diriger les efforts de numérisation du gouvernement en soutenant et en supervisant d'importants projets de transformation numérique. Il s'agissait notamment de renforcer les outils d'évaluation de la cybersécurité, de faire progresser les services numériques inclusifs et accessibles et d'accroître la portée de services comme GC Notification, qui a envoyé plus de 23 millions de messages aux Canadiens et Canadiennes sur des sujets tels que la COVID-19 et les rappels et avis de sécurité.

Dans le cadre de la lutte continue contre les changements climatiques, notre Centre pour un gouvernement vert a lancé le Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone et a contribué à faire avancer les travaux en vue d'atteindre l'objectif d'utiliser 100 % d'électricité propre, là où elle est disponible, d'ici 2022.

La création d'une fonction publique moderne est une autre priorité du SCT. Pour renforcer la diversité, par exemple, nous avons appuyé des révisions et des mises à jour législatives clés, comme celles de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. Nous avons également amélioré les outils d'autoévaluation de la diversité et de l'inclusion pour les ministères et mis en œuvre des programmes visant à accroître la représentation dans les rangs des cadres supérieurs.



L'honorable Mona Fortier
Présidente du Conseil du Trésor

Afin d'accroître la productivité et l'efficacité de l'effectif, nous avons fourni aux ministères des conseils sur le travail à distance, facilité le retour en toute sécurité des fonctionnaires sur les lieux de travail et négocié de bonne foi pour conclure des conventions collectives avec les syndicats.

Dans le cadre de nos efforts continus de réforme de la réglementation, nous avons continué à améliorer la transparence, à réduire le fardeau administratif, à harmoniser les règlements qui maintiennent des normes de sécurité élevées et à améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes. Nous avons notamment proposé 46 modifications à 29 lois nécessaires pour que le système de réglementation du Canada demeure pertinent et à jour.

J'aimerais remercier tous les membres de notre personnel qui se sont mobilisés tout au long d'une année difficile pour obtenir ces résultats et d'autres encore. Je vous invite à lire le rapport complet pour en savoir plus sur la façon dont nous continuons à servir les Canadiens et les Canadiennes.

Original signé par

L'honorable Mona Fortier, C.P., députée
Présidente du Conseil du Trésor



Coup d'œil sur les résultats

Rôle du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) présente des conseils et des recommandations au comité de ministres du Conseil du Trésor au sujet des dépenses du gouvernement et de la façon dont il en assure la réglementation et la gestion.

Faits saillants

En 2021-2022, le SCT a assuré une surveillance et un leadership par rapport à ses quatre responsabilités essentielles afin d'aider les ministères et organismes du gouvernement fédéral (ministères) à produire des résultats pour les Canadiens pendant la pandémie de COVID-19.

Responsabilités essentielles	Faits saillants
Surveillance des dépenses Le SCT surveille la façon dont le gouvernement fédéral dépense l'argent des contribuables en passant en revue les programmes, les propositions de dépenses et les autorisations de dépenser du gouvernement, et en rendant des comptes à ce sujet au Parlement et à la population canadienne.	<ul style="list-style-type: none">Le SCT a effectué le suivi de l'incidence fiscale de la réponse du gouvernement à la pandémie.Il a élaboré une orientation et des outils en vue d'améliorer l'établissement des coûts, l'exactitude des renseignements sur le rendement et la rapidité de la production de rapports.Il a rendu l'InfoBase du GCⁱ, outil interactif de données du gouvernement du Canada, plus convivial.
Leadership administratif Le SCT dirige des initiatives pangouvernementales, élabore des politiques et établit l'orientation stratégique de l'administration fédérale dans les secteurs comme le gouvernement numérique, l'accès à l'information et la gestion des actifs et des finances.	<ul style="list-style-type: none">Le SCT a amélioré la gestion à l'échelle du gouvernement des grandes initiatives complexes de modernisation liées à la technologie de l'information (TI).Il a mis au point de nouvelles procédures à l'appui du respect de l'engagement du Canada selon lequel les services d'entreprises autochtones doivent être retenus pour au moins 5 % de la valeur totale des marchés conclus annuellement.Il a mis en place le Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carboneⁱⁱ afin de faciliter l'achat de combustibles à faible teneur en carbone pour les flottes aériennes et maritimes fédérales.

Responsabilités essentielles	Faits saillants
<p>Employeur</p> <p>Le SCT élabore des politiques et établit l'orientation stratégique de la gestion des personnes et des lieux de travail dans la fonction publique fédérale, il gère la rémunération totale dans l'administration publique centrale et il représente le gouvernement en matière de relations de travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le SCT a modifié la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>ⁱⁱⁱ afin de remédier aux obstacles d'ordre systémique auxquels sont confrontés les groupes en quête d'équité sur le plan de la dotation dans la fonction publique. Il a élaboré et exécuté une politique de vaccination contre la COVID-19 afin de contribuer à la protection des fonctionnaires et de leurs communautés. Il a conclu des accords préliminaires ou définitifs avec des groupes comprenant plus de 98 % de fonctionnaires représentés au sein de l'administration publique centrale.
<p>Surveillance réglementaire</p> <p>Le SCT élabore et coordonne des politiques visant à promouvoir de saines pratiques de réglementation au sein du gouvernement fédéral, et il encourage une collaboration en matière de réglementation au sein des administrations, notamment en ce qui concerne l'examen des règlements proposés et en vigueur, afin d'améliorer la transparence, de réduire le fardeau administratif et d'assurer une harmonisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le SCT a déposé le <i>deuxième projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation (PLAMR)</i>^{iv} dans le but de retirer les exigences complexes, incohérentes ou périmées. Il a conçu un outil de consultation en ligne pour rendre le processus global d'établissement de règles plus transparent et efficace. Il a commencé à travailler avec d'autres pays afin d'établir et de mettre à l'essai des façons pour les organismes de réglementation d'aider les industries innovatrices à présenter de nouvelles technologies et à en établir l'ampleur.

Résultats

En 2021-2022, le SCT visait à obtenir 11 résultats, qu'il a mesurés à l'aide de 29 indicateurs de rendement.

- ▶ **Cibles atteintes ou sur le point de l'être** : 22 (76 %), y compris celles liées à l'écologisation du gouvernement et à la stimulation de l'inclusivité des lieux de travail.
- ▶ **Cibles non atteintes** : 3 (10 %) qui se rattachent à la rapidité de réponse aux demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, de même qu'au classement du système de réglementation du Canada.
- ▶ **Cibles pour lesquelles il n'existe aucune donnée** : 4 (14 %) qui se rapportent à l'équité en matière d'emploi et seront intégrées dans le prochain Rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi du SCT.



Responsabilités essentielles	Cibles	Atteintes	En voie d'être atteintes*	Non atteintes	Aucune donnée
Surveillance des dépenses	2	2	0	0	0
Leadership administratif	12	1	9	2	0
Employeur	10	6	0	0	4
Surveillance réglementaire	5	4	0	1	0
Total	29	13 (45 %)	9 (31 %)	3 (10 %)	4 (14 %)

* Cibles dont la date est au-delà du 31 mars 2022 et que le SCT s'efforce encore d'atteindre.

En 2021-2022, le total des dépenses réelles du SCT s'élevait à 11 067 930 305 \$ et le total de ses équivalents temps plein réels s'élevait à 2 369.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les plans, les priorités et les résultats obtenus du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, consulter la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport.



Résultats : ce que nous avons accompli

La section des résultats énonce :

- ▶ les responsabilités essentielles du SCT et une description de chacune d'elles;
- ▶ les mesures prises pour obtenir les résultats prévus pour chacune d'elles et si ces résultats ont été obtenus;
- ▶ les ressources financières et humaines affectées à chaque responsabilité essentielle.

Surveillance des dépenses

Description

- ▶ Examiner les propositions de dépenses et les autorisations de dépenser.
- ▶ Examiner les programmes gouvernementaux existants et proposés afin de vérifier leur efficacité, leur efficacité et leur pertinence.
- ▶ Fournir des renseignements au Parlement et à la population canadienne au sujet des dépenses publiques.

Résultats

1. Appuyer le processus décisionnel du Conseil du Trésor

En 2021-2022, le SCT a appuyé la prise de décision au cours du processus de présentation au Conseil du Trésor en travaillant avec les ministères alors qu'ils préparaient des demandes de financement et des plans d'exécution pour les nouveaux programmes.

Le rôle essentiel continu de chef de file du SCT dans la réponse du gouvernement fédéral à la pandémie de COVID-19 a constitué le point central de ces travaux. En jouant ce rôle, le SCT a :

- ▶ aidé les ministères à dresser l'ébauche de propositions afin de voir à ce que les dépenses concordent avec les priorités gouvernementales dans le cadre du [plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19^v](#) et appuient la mise en place efficace de mesures;
- ▶ travaillé avec le ministère des Finances du Canada pour effectuer un suivi de l'incidence fiscale de la réponse du gouvernement à la pandémie et pour utiliser les données dans le but de contribuer aux décisions relatives aux dépenses.

De plus, le SCT a pris des mesures pour parfaire ses capacités et son expertise à l'appui de la prise de décision efficace en :

- ▶ travaillant avec les ministères au sujet de la façon de se procurer, de gérer et d'utiliser les données pour améliorer l'établissement des coûts;
- ▶ favorisant la formation et le perfectionnement de la communauté de l'établissement des coûts du gouvernement.



2. Établir l'orientation stratégique pour mesurer et évaluer les dépenses et le rendement, et en rendre compte

En 2021-2022, le gouvernement du Canada s'est efforcé d'améliorer son ouverture, son efficacité et sa transparence, notamment en renforçant la clarté et l'uniformité des rapports sur les finances et le rendement.

À l'appui du déploiement de ces efforts, le SCT a :

- ▶ simplifié l'orientation concernant les Rapports sur les résultats ministériels afin rendre ceux-ci plus utiles et faciles à lire;
- ▶ évalué la qualité des énoncés des résultats de programmes du Ministère et des indicateurs de rendement afin d'améliorer la surveillance et le compte rendu des résultats;
- ▶ publié les rapprochements dans le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses;
- ▶ présenté dans le cadre du processus d'examen des présentations au Conseil du Trésor, une orientation supplémentaire aux ministères concernant la mesure de leur rendement et de leurs résultats par rapport aux dépenses du gouvernement;
- ▶ amélioré l'[InfoBase du GC](#)^{vi} de sorte qu'il soit plus facile pour les Canadiens d'y trouver des résultats, de les analyser et de les comparer entre les ministères, notamment en :
 - › ajoutant des graphiques et des options pour la visualisation des données;
 - › mettant à jour la section dans laquelle figure le résumé de l'ensemble des autorisations de dépenses liées à la COVID-19;
 - › ajoutant une nouvelle section sur les services gouvernementaux.

Résultats obtenus

Le SCT a dépassé ses deux cibles en matière de surveillance des dépenses.

Il a dépassé la cible relative au pourcentage de présentations au Conseil du Trésor pour les projets ou programmes complexes qui divulguent en toute transparence le risque financier et il l'a fait deux ans avant la date cible. En 2021-2022, il a toutefois enregistré des résultats légèrement inférieurs à ceux de 2020-2021. Le SCT poursuivra ses travaux dans le but d'assurer une amélioration continue.

En ce qui concerne le pourcentage de programmes gouvernementaux dans le cadre desquels des mesures appropriées sont en place pour suivre le rendement et éclairer la prise de décisions, le SCT s'est amélioré par rapport à ses résultats précédents. Le SCT continuera d'aider les ministères à maintenir ces améliorations et à déployer de nouveaux progrès dans des domaines comme l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus).



Le tableau ci-dessous indique, en ce qui a trait à la surveillance des dépenses, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour 2021-2022 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices dont les résultats réels sont accessibles.

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
Les propositions au Conseil du Trésor renferment des renseignements utiles à la prise de décision des ministres du Cabinet.	Pourcentage des présentations au Conseil du Trésor pour des projets ou des programmes complexes qui indiquent de manière transparente le risque financier	Au moins 75 %	Le 31 mars 2023	54 %	77 %	76 %
Les organisations gouvernementales mesurent et évaluent leur rendement, et en font état.	Pourcentage de programmes gouvernementaux dans le cadre desquels des mesures appropriées sont en place pour suivre le rendement et éclairer la prise de décisions	Au moins 70 %	Le 31 mars 2022	67 %	64 %	89 %

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du SCT se trouvent dans [l'Infobase du GC^{vii}](#).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau ci-dessous indique, en ce qui a trait à la surveillance des dépenses, les dépenses budgétaires de 2021-2022 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
3 703 065 027	3 703 065 027	1 681 106 230	40 194 758	-3 662 870 269

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du SCT se trouvent dans [l'Infobase du GC^{viii}](#).



Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau ci-dessous indique, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle en 2021-2022.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2021-2022
303	284	-19

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du SCT se trouvent dans [l'Infobase du GC^{ix}](#).

Leadership administratif

Description

- ▶ Diriger les initiatives pangouvernementales.
- ▶ Élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique de l'administration publique concernant :
 - › la prestation de services;
 - › l'accès à l'information gouvernementale;
 - › la gestion des actifs, des finances, de l'information et de la technologie.

Résultats

1. Diriger la transformation numérique du gouvernement

Le SCT dirige les efforts visant à faire progresser le gouvernement numérique et à améliorer les interactions des gens avec le gouvernement.

En 2021-2022, le SCT a travaillé avec les ministères dans plusieurs domaines afin de diriger la transformation numérique du gouvernement du Canada. Les mesures prises comprennent les suivantes :

- ▶ améliorer la plateforme Connexion-Canada à l'appui de l'authentification multifacteur et élaborer des modules pour faciliter la migration vers la plateforme; voir à ce que la plateforme Connexion-Canada permette aux gens et aux entreprises de s'y connecter pour accéder à de nombreux services en ligne du gouvernement du Canada;
- ▶ travailler avec 33 ministères sur 45 initiatives de modernisation liées à la technologie de l'information (TI);



-
- ▶ aider les ministères à moderniser leurs applications et à adopter la technologie infonuagique afin de réduire la dette technique en TI et d'améliorer les services numériques, notamment en modernisant 694 applications et en faisant migrer 244 applications vers le nuage d'ici la fin de 2021-2022;
 - ▶ publier de nouvelles normes sur la TI à risque qui font en sorte que les ministères doivent gérer les ressources technologiques vieillissantes et remplacer la technologie qui n'est plus prise en charge par son fournisseur;
 - ▶ travailler à l'élaboration d'exigences pour que les ministères respectent les normes d'accessibilité adoptées à l'échelle internationale relativement à l'achat ou au développement de systèmes de technologie de l'information et des communications.

Le SCT a pris des mesures dans le but d'améliorer les services numériques du gouvernement en optimisant le contenu, en améliorant les outils et en élaborant de nouvelles offres. Ces mesures comprenaient les suivantes :

- ▶ contribuer à l'optimisation du contenu Web interministériel lié aux priorités absolues du gouvernement, dont la réponse à la COVID-19, les nouvelles exigences en matière de voyage et l'apport d'un soutien à l'Ukraine;
- ▶ donner des conseils et une orientation aux ministères pour qu'ils rendent leur site Web plus convivial et fondé sur la rétroaction en temps réel des utilisateurs et les sondages à la sortie;
- ▶ contribuer à la conception de services numériques inclusifs et accessibles pour l'ensemble des Canadiens, y compris les Autochtones, les Canadiens à faible revenu et les personnes handicapées;
- ▶ veiller à ce que le [Service numérique canadien](#)^x :
 - › fasse croître [GC Notification](#)^{xi}, une plateforme numérique qui permet aux ministères d'envoyer automatiquement des courriels ou des messages textes, afin d'appuyer 181 services grâce à la transmission de plus de 23 millions de messages en 2021-2022, dont environ 15 millions de notifications aux Canadiens et aux intervenants au sujet de la pandémie de COVID-19;
 - › mette au point une trousse d'outils afin de promouvoir l'application des [Normes relatives au numérique du gouvernement du Canada](#)^{xii} et d'aider les fonctionnaires et les ministères à concevoir des services numériques qui répondront aux besoins des Canadiens.

En outre, le SCT a renforcé la cybersécurité au sein du gouvernement du Canada, notamment en :

- ▶ déployant un outil d'auto-évaluation de la maturité de la cybersécurité afin que les ministères puissent mieux comprendre les ressources en place au sein du gouvernement du Canada afin de se protéger contre les cyberattaques;



-
- ▶ évaluant l'efficacité du [Plan de gestion des événements de cybersécurité du gouvernement du Canada](#)^{xiii} relativement à l'amélioration de la réponse du gouvernement aux cybermenaces, aux vulnérabilités et aux incidents potentiels;
 - ▶ publiant une nouvelle [Norme sur les configurations courantes des services de la TI intégrée](#)^{xiv}, qui définit les exigences minimales en matière de configuration de la cybersécurité en vue de la prestation de services numériques sécurisés.

En 2021-2022, le SCT a amélioré l'intendance des données et des renseignements que le gouvernement fédéral collecte, produit et détient en :

- ▶ établissant la nouvelle [Norme sur les systèmes qui gèrent l'information et les données](#)^{xv}, qui permet aux ministères d'améliorer leurs pratiques et processus de gestion;
- ▶ faisant progresser l'examen périodique de la [Directive sur la prise de décisions automatisées](#)^{xvi} afin d'aider les ministères à être plus transparents, responsables et équitables lorsqu'ils ont recours à l'intelligence artificielle dans le but d'améliorer la prestation de services.

Le SCT a rendu plus de renseignements et de données disponibles aux Canadiens en faisant passer à environ 33 000 et 1,8 million, respectivement, le nombre d'ensembles de données et de dossiers et le nombre de publications détenus dans le [Portail du gouvernement ouvert](#)^{xvii} et a fait passer le nombre d'institutions fédérales contributrices à environ 160. Il a également continué de consulter les ministères au sujet de l'accroissement de leur accès.

Le SCT a amélioré le [Portail du gouvernement ouvert](#)^{xviii} en optimisant les pages principales, en ajoutant de nouvelles fonctions selon la rétroaction des utilisateurs et en élaborant des lignes directrices visant à faciliter la diffusion d'autres ensembles de données, dossiers et publications.

De plus, le SCT a examiné d'autres façons de rendre les données et les renseignements plus ouverts et accessibles aux Canadiens, notamment en :

- ▶ continuant d'examiner les systèmes et les processus, le cadre législatif ainsi que le processus de publication proactive du régime d'accès à l'information, y compris en consultant les intervenants externes;
- ▶ intégrant les comptes sécurisés dans la [Demande d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels \(AIPRP\) en ligne](#)^{xix} de sorte que les dossiers de réponse puissent être transmis par voie électronique;
- ▶ ajoutant de nouveaux engagements ambitieux dans le [cinquième plan d'action national du Canada pour un gouvernement ouvert](#)^{xx}.

Examen de la *Loi sur l'accès à l'information* : rapport « Ce que nous avons entendu »^{xxi}

Lors de la mise à jour de la *Loi sur l'accès à l'information*, en 2019, on a établi une nouvelle exigence pour que cette loi fasse l'objet d'un examen tous les cinq ans afin de voir à ce qu'elle illustre les nouvelles réalités et y réponde.

En 2021-2022, dans le cadre de l'examen initial, le SCT a consulté des intervenants, y compris des membres du public, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les autres institutions fédérales ainsi que les Autochtones.

Le rapport intérimaire [Ce que nous avons entendu](#)^{xxii} résume les principaux thèmes et les principales opinions, questions et idées entendus pendant le processus de consultation. Il y est notamment indiqué que le gouvernement fédéral devrait :

- étendre le droit d'accès à l'information aux non-Canadiens qui se trouvent à l'extérieur du Canada;
- accroître la quantité de renseignements divulgués en augmentant le nombre d'institutions assujetties à la *Loi*;
- examiner et réduire les exemptions et les exclusions prévues dans la *Loi*;
- réduire les délais de traitement;
- étendre les exigences en matière de divulgation proactive de manière à saisir plus de renseignements;
- donner au commissaire à l'information un rôle de supervision relatif aux exigences en matière de publication proactive;
- améliorer la capacité du système d'accès à l'information en investissant dans les ressources humaines et la technologie.

Après l'analyse des commentaires reçus, l'examen des pratiques exemplaires dans les autres administrations et la collecte d'observations de la part d'intervenants, la présidente du Conseil du Trésor déposera un rapport définitif sur l'examen au Parlement.

2. Établir l'orientation stratégique pour la gestion des actifs et des finances

Le gouvernement du Canada s'est engagé à assurer une saine gestion des actifs et des finances du gouvernement.

À l'appui de cet engagement, le SCT établit l'orientation stratégique de :

- A) la gestion des actifs;
- B) la gestion des finances.

A) Gestion des actifs

En 2021-2022, le SCT a appuyé la gestion de l'approvisionnement, des biens immobiliers et du matériel ainsi que la planification et la gestion des investissements en :

- ▶ donnant suite aux recommandations découlant de l'[Examen horizontal des immobilisations](#)^{xxiii};



-
- ▶ élaborant de nouvelles directives et structures de gouvernance ainsi qu'une nouvelle orientation à l'appui, ce qui comprend de nouvelles exigences liées à la planification du cycle de vie, à la collaboration, à la mobilisation des marchés, à la gestion des risques et à l'optimisation des ressources;
 - ▶ consultant les principaux intervenants et ministères afin de renforcer les politiques en matière d'approvisionnement, notamment en ajoutant des procédures obligatoires de passation de marchés pour les ministères en vue de l'atteinte de la cible gouvernementale voulant qu'une partie des contrats fédéraux correspondant à au moins 5 % de la valeur totale de tous les contrats fédéraux regroupés soit octroyée aux entreprises dirigées et gérées par des Autochtones;
 - ▶ collaborant avec l'École de la fonction publique du Canada à la mise en place d'une formation de base obligatoire sur la gestion de projets ainsi qu'à l'élaboration et à la mise à l'essai d'une nouvelle formation sur la gestion de projet pour les hauts dirigeants;
 - ▶ définissant un modèle d'autorisation dans la *Directive sur la gestion de projets et programmes*^{xxiv} pour aider les ministères à réaliser de grandes initiatives de transformation des activités;
 - ▶ entreprenant des efforts de recrutement ciblés pour embaucher un plus grand nombre d'agents d'approvisionnement à l'échelle du gouvernement du Canada.

B) Gestion des finances

Afin d'améliorer les pratiques de gestion financière du gouvernement en 2021-2022, le SCT a pris des mesures dans le cadre du déploiement d'efforts importants en migration visant à faire concorder les systèmes financiers au sein des ministères. Par exemple, il a :

- ▶ entamé l'élaboration d'une directive définissant les exigences et les responsabilités liées à la gestion des systèmes ministériels de gestion financière, et à l'examen des activités et investissements prévus des ministères afin de voir à ce qu'ils satisfassent aux exigences courantes et contribuent aux capacités globales de gestion financière du gouvernement;
- ▶ appuyé le perfectionnement professionnel de la communauté financière, notamment en facilitant le transfert des connaissances à partir de spécialistes dans de nombreux volets de la gestion financière.

De plus, le SCT aide les ministères à établir et à maintenir des mesures de contrôle internes de la gestion financière en organisant des réunions de groupes de travail avec la communauté au moins deux fois par année. Lors de ces réunions, les ministères transmettent des pratiques exemplaires et apprennent d'experts en la matière, qui font des présentations sur des sujets touchant les mesures de contrôle internes, dont un modèle de services partagés et la gestion de projets.

Enfin, le SCT a mis à jour la *Politique sur les paiements de transfert*^{xxv} afin de réduire les chevauchements et le fardeau administratif et d'en assurer la pertinence continue.

3. Diriger l'écologisation des opérations gouvernementales

En 2021-2022, le SCT a contribué à l'engagement du gouvernement du Canada à lutter contre les changements climatiques et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en encadrant et en soutenant les ministères dans l'exécution de la *Stratégie pour un gouvernement vert*^{xxvi}.

À titre d'exemple, il a travaillé avec les ministères afin de veiller à ce que les émissions de gaz à effet de serre soient réduites au maximum durant les projets de construction ou de réfection d'installations ainsi que durant le reste du cycle de vie de ces installations. Il a notamment :

- ▶ examiné les présentations au Conseil du Trésor et les plans d'investissement afin de s'assurer qu'ils concordent avec les objectifs d'écologisation;
- ▶ mis à jour l'orientation pour aider les ministères à tirer le maximum des investissements tout en optimisant les réductions de gaz à effet de serre;
- ▶ émis une orientation à l'intention des ministères au sujet de l'évaluation et de l'amélioration de la résilience de leurs bâtiments.

Pour qu'il soit plus facile pour les ministères d'adopter des modes de transport à faibles émissions de carbone, le SCT a :

- ▶ collaboré avec le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada et la Garde côtière canadienne à l'élaboration de plans de réduction des émissions du parc de véhicules du secteur de la sûreté et de la sécurité nationales afin que celui-ci atteigne la carboneutralité d'ici 2050. Les plans doivent être mis en place d'ici la fin de l'exercice 2023-2024;
- ▶ établi le *Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone*^{xxvii} et en a entamé la mise en œuvre à l'appui de l'achat de combustibles de substitution liquides à faible teneur en carbone pour les flottes aérienne et maritime du gouvernement fédéral.

Le SCT a continué d'aider le gouvernement à atteindre son objectif visant à n'utiliser que de l'électricité totalement propre, lorsque celle-ci est disponible, d'ici 2022. À titre d'exemple, il a collaboré avec Services publics et Approvisionnement Canada à l'obtention d'électricité renouvelable là où la production d'électricité génère des niveaux élevés de dioxyde de carbone. Le SCT poursuivra ses travaux à ce chapitre afin d'aider le gouvernement à atteindre son objectif de ne produire ou de n'acheter que de l'électricité renouvelable d'ici 2025.



Dans le but de promouvoir la transparence et la responsabilisation par rapport à l'écologisation du gouvernement, le SCT a :

- ▶ fait en sorte que l'établissement de rapports ministériels sur le réacheminement des déchets et l'utilisation de l'eau devait devenir obligatoire au plus tard en 2022-2023;
- ▶ continué de collecter et de publier des renseignements ministériels détaillés sur les émissions de gaz à effet de serre;
- ▶ mis en place des rapports obligatoires pour les ministères concernant les mesures qu'ils ont prises pour rendre leurs biens, services et activités plus résilients aux répercussions des changements climatiques.

Initiative d'écologisation du gouvernement Canada-États-Unis

En 2021, le Canada et les États-Unis ont annoncé l'Initiative d'écologisation du gouvernement, qui a pour but de mobiliser les gouvernements à l'échelle de la planète dans l'écologisation de leurs activités.

Tout d'abord, le SCT a collaboré avec le Council on Environmental Quality (Conseil sur la qualité de l'environnement) de la Maison-Blanche à la création d'une tribune pour les pays dans le but :

- de transmettre les leçons apprises;
- de promouvoir l'innovation;
- d'explorer les possibilités de collaboration à l'échelle internationale.

Le Canada a participé à quatre activités dans le cadre de l'Initiative d'écologisation du gouvernement en 2021-2022. Plus de 100 personnes d'environ 40 pays ont participé à chacune d'elles. Les activités ont englobé des présentations sur différents volets de l'écologisation du gouvernement par des pays comme l'Allemagne, la Finlande, le Malawi et le Japon.

Résultats obtenus

À la fin de 2021-2022, le SCT avait atteint ou était sur le point d'atteindre 10 cibles sur 12 par rapport au leadership administratif. Les cibles non atteintes se rattachent au temps pris pour répondre aux demandes d'accès à l'information et aux renseignements personnels.

En 2021-2022, 56 % des institutions (81 sur 145) ayant donné suite à des demandes d'accès à l'information ont atteint la cible de 90 % des réponses fournies dans les délais prévus par la loi, tandis que 69 % de celles (76 sur 119) ayant donné suite aux demandes d'accès aux renseignements personnels ont atteint la cible de 85 % des réponses fournies dans les délais prévus par la loi.

Les institutions ont invoqué les restrictions découlant de la pandémie de COVID-19 et la pression exercée sur la charge de travail à titre de principales raisons du non-respect des délais. Le SCT a continué de collaborer avec les institutions qui n'ont pas atteint leurs cibles afin de les aider à déterminer comment améliorer leur rendement.



Les mesures ont englobé les suivantes :

- ▶ établir et exécuter le cadre pour le Bureau de développement communautaire de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels;
- ▶ entamer un processus de recrutement externe collectif;
- ▶ organiser avec l'École de la fonction publique du Canada une activité axée sur les outils numériques innovateurs visant à faciliter le traitement des demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Le SCT prévoit de procéder à l'examen de la *Loi sur l'accès à l'information*^{xxviii} et de déposer un rapport connexe en 2022-2023. En outre, il améliorera le service de demande en ligne d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, en plus d'acquérir un logiciel moderne de traitement des demandes afin d'aider les institutions à recevoir et à traiter des demandes. Ces améliorations devraient aider les ministères à répondre plus rapidement aux demandes.

En 2021-2022, le SCT a mis de nouveaux renseignements gouvernementaux à la disposition des Canadiens en publiant 1 991 ensembles de données.

Le tableau ci-dessous indique, en ce qui a trait au leadership administratif, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour 2021-2022 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices dont les résultats réels sont accessibles.

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
La prestation des services gouvernementaux est habilitée sur le plan numérique et répond aux besoins des Canadiens.	Mesure dans laquelle les clients sont satisfaits de la prestation des services du gouvernement du Canada, exprimée par une note sur 100	Au moins 60	Mars 2023	58 [†]	63	63 [†]
	Pourcentage des services à volume élevé du gouvernement du Canada qui répondent aux normes de service [‡]	Au moins 80 %	Mars 2024	Non disponible	Non disponible	46 % [§]
	Pourcentage des services à volume élevé du gouvernement du Canada qui sont entièrement offerts en ligne [‡]	Au moins 80 %	Mars 2025	Non disponible	Non disponible	56 % [§]



Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
	Recours aux services en ligne à volume élevé du gouvernement du Canada, exprimé en pourcentage de tous les modes de prestation de services, y compris en personne et par téléphone [‡]	Au moins 75 %	Mars 2024	Non disponible	Non disponible	80 %
	Pourcentage des sites Web du gouvernement du Canada qui offrent des services numériques aux citoyens de manière sécurisée	100 %	Mars 2024	57 %	69 %	75 %
	Mesure dans laquelle les clients accomplissent des tâches dans les sites Web du gouvernement du Canada	Au moins 70 % [†]	31 mars 2023	Non disponible : nouvel indicateur	Non disponible : nouvel indicateur	64,5 %
Les Canadiens ont un accès rapide à l'information gouvernementale.	Nombre de jeux de données accessibles au public	Au moins 1 000 nouveaux jeux de données	Le 31 mars 2022	1 258 nouveaux jeux de données publiés	1 613 nouveaux jeux de données publiés	1 991 nouveaux jeux de données publiés
	Pourcentage des demandes d'accès à l'information qui ont été traitées dans les délais prescrits par la loi	Au moins 90 %	Le 31 mars 2022	67 %	70 %	42 %
	Pourcentage des demandes de renseignements personnels qui ont été traitées dans les délais prescrits par la loi	Au moins 85 %	Le 31 mars 2022	79 %	63 %	62 %
Le gouvernement dispose de bonnes pratiques de gestion des finances et des actifs.	Pourcentage des principaux processus de gestion financière pour lesquels un système de contrôles internes a été mis en place et qui ont atteint l'étape de la surveillance continue	100 %	Le 31 mars 2024	Non disponible	39 %	46 %
	Pourcentage des ministères qui maintiennent et gèrent leurs actifs pendant leur cycle de vie [#]	Au moins 60 %	Mars 2023	73 %	53 %	72 %



Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
Le gouvernement fait preuve de leadership en exerçant des activités zéro émissions nettes.	Niveau global des émissions de gaz à effet de serre (GES) du gouvernement	Réduire de 40 % les émissions de GES provenant de l'exploitation des biens immobiliers et du parc automobile par rapport aux niveaux de 2005	Le 31 mars 2026	34,6 % sous les niveaux de 2005	40,6 % sous les niveaux de 2005	38,4 % sous les niveaux de 2005**

- * Les données pour cet indicateur découlent d'une enquête administrée par l'Institut des services axés sur les citoyens. L'enquête n'a pas été réalisée en 2019-2020. Les données présentées ici sont celles de 2018-2019.
- † Les données pour cet indicateur proviennent d'une enquête administrée par l'Institut des services axés sur les citoyens. Les données présentées ici sont celles de 2020-2021, l'enquête n'ayant pas été menée en 2021-2022.
- ‡ Le volume élevé fait allusion aux services externes; plus de 45 000 transactions ont lieu chaque année dans tous les modes.
- § Il s'agit de la première année où une nouvelle méthodologie accroîtra la portée de cet indicateur de manière à ce qu'il s'étende à quelque 25 ministères, alors que l'indicateur précédent ne touchait que 8 ministères ayant des services prioritaires.
- || Le Plan ministériel 2021-2022 ne renfermait aucune cible pour cet indicateur. La cible indiquée dans le Plan ministériel 2022-2023 se chiffre à 70 %.
- # Cet indicateur mesure la capacité des ministères de planifier stratégiquement les portefeuilles des biens immobiliers et les investissements connexes. Il tient compte de la maturité des stratégies ministérielles de portefeuilles des biens immobiliers ainsi que de la capacité d'effectuer des investissements immobiliers en établissant des cibles.
- ** Le SCT s'attendait à une légère hausse en 2021-2022 par rapport au résultat de l'année précédente, qui comprenait une réduction des émissions en raison de la pandémie de COVID-19, y compris les mesures de confinement et les restrictions de voyage.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du SCT se trouvent dans [l'Infobase du GC^{xxix}](#).



Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau ci-dessous indique, en ce qui a trait au leadership administratif, les dépenses budgétaires de 2021-2022 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
104 430 352	104 430 352	118 202 002	111 850 599	7 420 247

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du SCT se trouvent dans [l'Infobase du GC^{xxx}](#).

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau ci-dessous indique, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle en 2021-2022.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2021-2022
608	754	146

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du SCT se trouvent dans [l'Infobase du GC^{xxxi}](#).

Employeur

Description

- ▶ Élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique en matière de gestion des personnes dans la fonction publique.
- ▶ Gérer la rémunération totale (dont les pensions et les avantages sociaux) et les relations de travail.
- ▶ Prendre des initiatives visant à améliorer le rendement en matière de recrutement et de maintien en poste.



Résultats

1. Établir l'orientation permettant à la fonction publique de recruter et de maintenir en poste un effectif qualifié et diversifié; promouvoir les langues officielles et favoriser un milieu de travail sain, sécuritaire, accessible et inclusif

En 2021-2022, le SCT a travaillé avec des intervenants de premier plan, dont le Bureau du Conseil privé, la Commission de la fonction publique du Canada et l'École de la fonction publique du Canada, afin de soutenir le Conseil du Trésor en tant qu'employeur de l'administration publique centrale et de favoriser la représentativité et l'efficacité de la fonction publique dans un environnement de travail moderne.

Pour donner aux employés le pouvoir d'apporter leur pleine contribution et d'exceller, le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en place un environnement de travail moderne pour la fonction publique en mettant l'accent sur trois activités, à savoir :

- A) accroître la diversité;
- B) promouvoir les langues officielles;
- C) favoriser un lieu de travail sain et accessible.

A) Accroître la diversité au sein de l'administration publique centrale et des cadres supérieurs, en particulier dans les quatre groupes désignés aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*^{xxxii}

En 2021-2022, les efforts déployés par le SCT en vue d'accroître la représentation des groupes désignés (femmes, membres des minorités visibles, personnes handicapées et Autochtones) et de supprimer les obstacles à une inclusion efficace sont les suivants :

- ▶ diriger la mise en application de la *Loi sur l'équité salariale*^{xxxiii} au sein de l'administration publique centrale et de la Gendarmerie royale du Canada;
- ▶ appuyer la modification de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*^{xxxiv} afin de régler les obstacles systémiques pour les groupes en quête d'équité dans la dotation au sein de la fonction publique;
- ▶ soutenir Emploi et Développement social Canada dans l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*^{xxxv};
- ▶ élaborer l'outil d'auto-évaluation du modèle de maturité de la diversité et de l'inclusion en collaboration avec les groupes en quête d'équité afin d'aider les ministères à :
 - › établir leur niveau de maturité lié à la diversité et à l'inclusion à l'égard de cinq dimensions;
 - › déterminer les mesures tangibles qu'ils peuvent prendre pour améliorer leur niveau de maturité;
 - › surveiller leurs progrès;



-
- ▶ appuyer le Forum des conférenciers fédéraux sur la diversité et l'inclusion;
 - ▶ offrir une orientation et des outils aux ministères, notamment une boîte d'outils de recrutement d'Autochtones.

En 2021-2022, le SCT a aidé les ministères à accroître la diversité chez les hauts dirigeants de la fonction publique en exécutant :

- ▶ le programme de perfectionnement en leadership Mosaïque, dans le cadre duquel on perfectionne et appuie des dirigeants potentiels au sein des groupes sous-représentés (en 2021-2022, le programme a attiré 39 participants de 38 ministères différents);
- ▶ le programme Mentorat Plus, qui jumelle des employés membres de groupes en quête d'équité à des cadres qui leur servent de mentors et de parrains en vue de leur perfectionnement et de leur avancement de carrière (en date du 31 mars 2022, 48 ministères s'étaient engagés à exécuter ce programme);
- ▶ les changements à apporter au Programme de développement en leadership pour les cadres supérieurs en vue de cibler les candidats qui se désignent en tant qu'Autochtones, membres de minorités visibles ou personnes handicapées (le taux de participation des personnes issues de ces groupes est passé de 52 % en 2020-2021 à 61 % en 2021-2022).

De plus, le SCT a lancé une stratégie visant à renforcer l'équité, la diversité et l'inclusion dans la culture du leadership, et à stimuler le perfectionnement de hauts dirigeants à rendement élevé, responsables, centrés sur les gens d'abord et axés sur les résultats. Il a aussi élaboré des stratégies auprès de cadres de race noire et autochtones afin de réduire les obstacles et d'accroître la représentation de personnes issues de groupes racisés aux échelons supérieurs du SCT par la planification de la relève et le perfectionnement en leadership.

Renforcer l'équité et encourager l'inclusion dans les processus de dotation

En travaillant avec les réseaux d'employés et les agents négociateurs, le SCT a aidé le gouvernement à modifier la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*^{xxxvi} de sorte que les ministères puissent prendre des mesures dans le but de réduire les obstacles dans le cadre du processus de dotation, de promouvoir des pratiques inclusives de recrutement et de réaffirmer l'importance d'un effectif diversifié et inclusif.

Les modifications ont reçu la sanction royale en juillet 2021 et ont donné lieu aux exigences suivantes :

- les normes nouvelles ou revues de qualification doivent toutes être évaluées aux fins de la détection de préjugés et d'obstacles à l'endroit des membres des groupes en quête d'équité;
- les résidents permanents doivent se faire accorder la même préférence que les citoyens canadiens dans les nominations effectuées dans le cadre de processus d'embauche annoncés à l'externe;
- la conception et l'application de méthodes d'évaluation doivent intégrer une évaluation des préjugés et des obstacles ainsi que le déploiement d'efforts raisonnables en matière d'atténuation.

En outre, les modifications donnent à la Commission de la fonction publique le pouvoir de vérifier s'il existe des préjugés et des obstacles qui défavorisent les membres des groupes en quête d'équité. Elles donnent aussi à la commission et aux administrateurs généraux le pouvoir de mener des enquêtes sur la présence éventuelle de préjugés et d'obstacles pour les membres des groupes en quête d'équité.

B) Promouvoir les langues officielles

En 2021-2022, le SCT a pris des mesures visant à renforcer le bilinguisme au sein de la fonction publique en :

- ▶ proposant la mise au point d'un nouveau cadre pour l'enseignement des langues secondes adapté aux divers besoins des apprenants;
- ▶ travaillant avec la Commission de la fonction publique pour vérifier la façon de faire harmoniser les normes sur les langues officielles au sein de la fonction publique avec celles du secteur de l'éducation en vue de faciliter le recrutement de jeunes Canadiens bilingues.

De plus, le SCT a promu les langues officielles en :

- ▶ surveillant la conformité des institutions fédérales à l'égard de la *Loi sur les langues officielles*^{xxxvii};
- ▶ analysant et en transmettant les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2020 afin d'aider les ministères à répondre à la rétroaction présentée par les employés;
- ▶ élaborant une orientation sur la langue officielle de son choix lors du télétravail afin d'aider les institutions fédérales à respecter leurs obligations en matière de langues officielles alors que les employés travaillaient à distance pendant la pandémie de COVID-19.



C) Favoriser des lieux de travail physiquement et psychologiquement sains, sûrs, respectueux, équitables et accessibles

En 2021-2022, le SCT a contribué au soutien d'un lieu de travail physiquement sain en élaborant la *Politique sur la vaccination contre la COVID-19 applicable à l'administration publique centrale, y compris à la Gendarmerie royale du Canada*^{xxviii} et en guidant la mise en application de celle-ci. La Politique est entrée en vigueur le 2 octobre 2021 et a été suspendue le 20 juin 2022.

Le SCT a aussi apporté une aide aux ministères alors qu'ils s'adaptaient aux lieux de travail et aux conditions de travail pour réagir aux circonstances particulières de la pandémie de COVID-19. Il a notamment :

- ▶ mis à jour le *Guide à l'intention des ministères sur l'assouplissement des restrictions*^{xxvix} afin de mettre en relief la nouvelle orientation des autorités de santé publique et des centres de politiques;
- ▶ élaboré des outils à l'appui de l'accroissement graduel de l'occupation des lieux de travail fédéraux au fil du retour au travail des fonctionnaires.

Le SCT a renforcé l'état de préparation du gouvernement aux menaces et sa capacité d'y répondre en créant un plan d'action fédéral sur les communications bilingues d'urgence et de crise, et en facilitant l'échange de pratiques exemplaires en cas d'urgence entre les ministères.

Pour contribuer à la stimulation d'un lieu de travail psychologiquement sain, le SCT a lancé le tableau de bord sur la santé mentale en milieu de travail dans la fonction publique fédérale, un outil dont les ministères peuvent se servir pour mesurer les forces et les lacunes sur le plan de la santé psychologique dans la mise en œuvre de la *Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail*^{xl} et de la *Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail*^{xli}.

En 2021-2022, le SCT a poursuivi la mise à jour de sa série de ressources de santé mentale pour les fonctionnaires. Il a ajouté des outils en vue de la prévention et du rétablissement de l'épuisement professionnel, de même que de la prise en main de l'anxiété et des autres problèmes liés au retour en milieu de travail.

Dans le cadre des mesures visant à stimuler un lieu de travail sécuritaire et respectueux, le SCT a aidé les ministères à exécuter la nouvelle *Directive sur la Prévention et la résolution du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail*^{xlii} en :

- ▶ leur offrant des outils facilitant l'embauche d'enquêteurs qualifiés;
- ▶ mettant en place une communauté de pratique pour venir en aide aux employés des ministères qui sont chargés de recevoir les notifications au sujet du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

Le SCT a pris plusieurs mesures en 2021-2022 pour voir à ce que la fonction publique demeure un chef de file dans les lieux de travail accessibles.

Premièrement, il a amélioré les efforts en mesure afin de mieux comprendre les obstacles auxquels font face les employés handicapés ou ayant des besoins en matière d'adaptation en travaillant avec Statistique Canada sur un projet pilote en vue de créer pour les ministères un centre qui leur permettra de s'échanger des données sur les personnes handicapées qui sont embauchées au sein de la fonction publique.

Deuxièmement, le SCT a effectué un suivi des progrès réalisés dans l'établissement, la prévention et l'élimination des obstacles à la participation des personnes handicapées ou ayant des besoins en matière d'adaptation dans la fonction publique en :

- ▶ lançant un outil d'auto-évaluation que les ministères pourront utiliser dans la production de l'ébauche de leurs plans d'accessibilité;
- ▶ gérant et en élargissant le *carrefour de l'accessibilité*^{xliii}, un dépôt en ligne où les employeurs de la fonction publique peuvent trouver des renseignements et des pratiques exemplaires sur différentes initiatives d'accessibilité, notamment en ce qui concerne l'emploi des personnes handicapées et l'accessibilité du lieu de travail.

Troisièmement, le SCT a amélioré les pratiques en milieu de travail et réduit les obstacles systémiques qui contribuent à la nécessité de prendre des mesures individuelles d'adaptation en favorisant le déploiement du *Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada*^{xliiv}, un outil qui aide les employés handicapés à s'entretenir avec leurs gestionnaires au sujet des mesures d'adaptation et de soutien dont ils ont besoin pour réussir dans leur travail.



2. Négocier de bonne foi et veiller à ce que les conditions d'emploi soient négociées équitablement

En 2021-2022, le SCT a respecté l'engagement du gouvernement du Canada à continuer de négocier de bonne foi avec les syndicats. Il l'a fait en :

- ▶ travaillant avec les agents négociateurs à la négociation d'accords restés en suspens à la suite de la ronde de négociation de 2018;
- ▶ s'engageant auprès des syndicats à maintenir des relations professionnelles et axées sur la collaboration.

Au cours de la ronde de négociation de 2018, le gouvernement du Canada a conclu 53 accords préliminaires ou définitifs avec des groupes comprenant environ 270 000 employés, ou plus de 98 % des fonctionnaires appartenant à un groupe représenté au sein de l'administration publique centrale ou d'organismes distincts. Les négociations se poursuivent dans le cas de deux groupes de l'administration publique centrale et de deux autres d'organismes distincts.

Le SCT a travaillé avec les syndicats à la délivrance d'un rapport mixte définitif sur le Programme de soutien au mieux-être des employés. Il a aussi poursuivi les négociations en vue de la modernisation du Régime de soins de santé de la fonction publique. À la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, le gouvernement a octroyé le contrat à la Canada Vie.

En ce qui concerne la rémunération, le SCT a continué de travailler avec Services partagés Canada et d'autres ministères à l'exécution de l'Initiative des ressources humaines et de la paye de la prochaine génération en vue du remplacement du système de paye Phénix. En 2021-2022, ces mesures étaient les suivantes :

- ▶ établir où et en quoi un nouveau système et ses processus diffèrent des pratiques existantes du gouvernement du Canada;
- ▶ examiner les possibilités de simplifier les processus et politiques en matière de paye et de ressources humaines pour qu'il soit plus facile de mettre en place le nouveau système intégré.

En outre, le SCT a :

- ▶ travaillé avec Services publics et Approvisionnement Canada à la réduction de l'arriéré de Phénix;
- ▶ travaillé avec les experts en la matière à l'élaboration et à l'exécution de normes minimales en vue du traitement rapide des activités des ressources humaines qui se rattachent à la paye;
- ▶ mis au point des stratégies et des outils pour aider les ministères et les agents négociateurs à s'occuper des griefs non réglés au sujet de Phénix;

- lancé un processus de traitement des demandes d'indemnisation afin de rémunérer les employés actuels et anciens représentés par l'Alliance de la Fonction publique du Canada pour les coûts financiers ou les pertes de revenus de placement occasionnés par des payes en retard, pour les congés pris à cause de problèmes de santé et pour les dommages importants et les difficultés personnelles.

Résultats obtenus

Le SCT a atteint six cibles sur dix par rapport à ses responsabilités en tant qu'employeur. Les changements apportés en 2021-2022 au processus de rapprochement des données sur l'équité en matière d'emploi signifient que le SCT ne pouvait pas rendre compte des quatre autres indicateurs.

Le tableau ci-dessous indique, pour la responsabilité d'employeur, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour 2021-2022 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices dont les résultats réels sont accessibles.

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
La fonction publique attire et maintient en poste une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée.	Pourcentage des institutions où les communications avec le public dans les bureaux bilingues se font « presque toujours » dans la langue officielle choisie par le public	Au moins 90 %	Mars 2022	91 %	93,4 %	91,6 %*
	Pourcentage des cadres (par rapport à la disponibilité au sein de la population active) qui appartiennent à un groupe de minorité visible	Au moins 10,6 %	Mars 2022	11,5 %	12,4 %	Non disponible†
	Pourcentage des cadres (par rapport à la disponibilité au sein de la population active) qui sont des femmes	Au moins 48 %	Mars 2022	51,1 %	52,3 %	Non disponible†
	Pourcentage des cadres (par rapport à la disponibilité au sein de la population active) qui sont autochtones†	Au moins 5,1 %	Mars 2023	4,1 %	4,4 %	Non disponible†
	Pourcentage des cadres (par rapport à la disponibilité au sein de la population active) qui sont des personnes handicapées	Au moins 5,3 %	Mars 2023	4,7 %	5,6 %	Non disponible†



Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
Le milieu de travail est sain, sécuritaire et inclusif.	Pourcentage des employés qui estiment travailler dans un milieu sain sur le plan psychologique	Au moins 61 %	Mars 2022	61 %	68 %	68 % [‡]
	Pourcentage des employés qui indiquent avoir été victimes de harcèlement au travail au cours des 12 derniers mois	Au plus 12 %	Mars 2022	14 %	11 %	11 % [‡]
	Pourcentage des employés qui indiquent avoir été victimes de discrimination au travail au cours des 12 derniers mois	Au plus 8 %	Mars 2022	8 %	7 %	7 % [‡]
	Pourcentage des employés qui indiquent que leur organisation respecte les différences individuelles (par exemple, la culture, les méthodes de travail et les idées)	Au moins 75 %	Mars 2022	75 %	77 %	77 % [‡]
Les conditions d'emploi sont négociées de manière équitable.	Pourcentage des résultats de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique qui confirment que le gouvernement du Canada négocie de bonne foi	100 %	Mars 2022	100 %	100 %	100 % [§]

* Cette donnée est calculée à l'aide d'une nouvelle méthodologie, adoptée en 2021-2022, dans le cadre de laquelle on procède à la collecte de données auprès de l'ensemble des institutions fédérales selon un cycle triennal. Auparavant, on ne recueillait que des données d'échantillon.

† Le processus de rapprochement des données sur l'équité en matière d'emploi de 2021-2022 n'est pas terminé. Les résultats seront déclarés dans le Rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi 2021-2022 et le Plan ministériel 2023-2024 du SCT.

‡ À compter de l'exercice 2022-2023, le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux sera mené tous les deux ans. Les données découlant du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2020 figurent ici.

§ Aucune des décisions rendues par la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral au cours de cette période n'était visée par l'obligation de négocier de bonne foi (article 106 de la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral^{xlv}).

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du SCT se trouvent dans [l'Infobase du GC^{xlvi}](#).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau ci-dessous indique, en ce qui a trait à la responsabilité d'employeur, les dépenses budgétaires de 2021-2022 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
3 114 085 837	3 114 085 837	10 947 473 459	10 809 702 394	7 695 616 557

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du SCT se trouvent dans [l'Infobase du GC](#)^{xlvi}.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau ci-dessous indique, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle en 2021-2022.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2021-2022
414	606	192

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du SCT se trouvent dans [l'Infobase du GC](#)^{xlvi}.

Surveillance réglementaire

Description

- ▶ Élaborer et surveiller des politiques visant à promouvoir de bonnes pratiques réglementaires.
- ▶ Examiner les règlements proposés afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences des politiques du gouvernement.
- ▶ Promouvoir la coopération en matière de réglementation entre les administrations.



Résultats

1. Encadrer l'adoption par le gouvernement fédéral de pratiques réglementaires reconnues à l'échelle internationale

Au cours de l'exercice 2021-2022, le SCT a contribué à l'engagement du gouvernement du Canada à poursuivre les efforts liés à la réforme de la réglementation afin d'accroître la transparence et de réduire le fardeau administratif de deux principales façons.

Premièrement, le SCT a pris des mesures dans plusieurs domaines pour améliorer les politiques et les pratiques utilisées pour créer des règlements.

Le SCT a fourni des conseils et une orientation aux ministères concernant les politiques et les pratiques réglementaires, en particulier en ce qui a trait à l'analyse coûts-avantages, afin de les aider à satisfaire aux exigences de la *Directive du Cabinet sur la réglementation*^{xlix} et des politiques connexes qui l'appuient.

Le SCT a également supervisé des examens ciblés visant à éliminer les exigences et les pratiques réglementaires qui créent des goulots d'étranglement faisant obstacle à la croissance économique et à l'innovation. Pour ce faire, le SCT a :

- ▶ surveillé activement les progrès des initiatives des ministères, y compris celles de la deuxième série d'examens réglementaires ciblés, qui portaient sur les règlements relatifs aux technologies propres, à la numérisation et aux règlements neutres sur le plan technologique, ainsi que sur les normes internationales;
- ▶ collaboré avec d'autres ministères afin d'explorer les domaines d'intérêt potentiels pour la troisième série d'examens réglementaires ciblés;
- ▶ renouvelé le mandat et la composition du Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire.

Afin de moderniser le cadre réglementaire et stratégique général du Canada pour le rendre plus efficace et plus souple, ainsi que moins onéreux pour les entreprises, le SCT a poursuivi son examen de la *Loi sur la réduction de la paperasse*^l. Cette loi a établi la règle du un pour un afin de limiter le fardeau administratif. Selon cette règle, le gouvernement doit supprimer un règlement existant pour chaque nouveau règlement qu'il met en œuvre. L'examen de la *Loi sur la réduction de la paperasse* a débuté en 2020-2021 et le SCT prévoit publier un rapport sur ses conclusions en 2022-2023.

Deuxièmement, le SCT a travaillé dans plusieurs domaines en 2021-2022 afin d'améliorer les règlements eux-mêmes.

Il a collaboré avec les ministères chargés de la réglementation afin d'examiner l'incidence potentielle des règlements sur la compétitivité dans des domaines tels que l'innovation, le commerce et l'efficacité des processus, parallèlement aux efforts qu'il a déployés pour aider les ministères à adopter des pratiques exemplaires reconnues à l'échelle internationale. Un partenariat conclu avec Services publics et Approvisionnement Canada a donné lieu au lancement d'un outil de consultation en ligne visant à rendre le processus global d'élaboration des règles plus transparent et plus efficace.

Pour favoriser l'établissement de règles modernes pertinentes, le SCT a institué un mécanisme législatif annuel, soit le projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation. Le 31 mars 2022, la présidente du Conseil du Trésor a déposé le deuxième projet de loi dans le cadre de cette initiative au Parlement.

De plus, le SCT a continué de travailler avec les ministères pour améliorer l'environnement réglementaire en vue de l'innovation et de la croissance économique, notamment en aidant les organismes de réglementation à essayer de nouvelles approches par l'expérimentation.

En 2021-2022, le Centre d'innovation en matière de réglementation a identifié et approuvé cinq expériences réglementaires et a lancé un appel de propositions d'expériences supplémentaires. Le centre continue de collaborer avec les ministères pour identifier, concevoir et permettre de nouvelles expériences.

En 2021-2022, le centre a également financé 12 projets destinés à aider les organismes de réglementation à trouver et à mettre en œuvre des solutions qui rendent leurs cadres réglementaires plus compétitifs. Il s'agissait notamment de projets de recherche sur les obstacles réglementaires à l'innovation, au commerce et à la croissance économique dans des secteurs spécifiques. Les projets consistaient également à déterminer des outils permettant de moderniser et de numériser le mode d'administration des règlements.



Projet de loi S-6, la *Loi concernant la modernisation de la réglementation*

Le [deuxième projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation](#)^{li} a répondu aux questions soulevées par des entreprises et des membres de la population canadienne au sujet d'exigences trop compliquées, incohérentes ou désuètes en apportant 46 modifications à 29 lois administrées par 12 ministères fédéraux différents. Ce projet de loi favorise la reprise économique en maintenant le système de réglementation du Canada pertinent et à jour. Toutes les propositions ont fait l'objet d'un examen approfondi visant à s'assurer qu'elles n'auraient pas d'incidence négative sur la santé, la sécurité et la sûreté de la population canadienne ou sur l'environnement.

Les modifications apportées ont permis de réduire le fardeau administratif des entreprises, de faciliter les interactions numériques avec le gouvernement, de simplifier les processus réglementaires, d'accorder des exemptions de certaines exigences réglementaires pour mettre à l'essai de nouveaux produits et d'établir des règles plus uniformes et cohérentes entre les gouvernements afin de faciliter le commerce transfrontalier.

Des modifications ont entre autres été apportées à :

- la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* afin de permettre la prestation de services numériques et la numérisation des processus papier;
- la *Loi sur les transports au Canada* afin de permettre des réactions plus rapides aux normes internationales de sécurité des transports;
- la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration* afin de permettre l'échange de renseignements et de favoriser la collaboration entre les ministères fédéraux, les provinces et les territoires.

Les modifications présentées en 2021-2022 sont fondées sur les modifications apportées à 12 textes législatifs présentés dans la première itération du projet de loi sur la modernisation faisant partie du projet de loi d'exécution du budget fédéral de 2019, qui a reçu la sanction royale le 21 juin 2019.

2. Responsable de la promotion de la coopération en matière de réglementation entre les administrations

Le SCT dirige les efforts que le gouvernement du Canada déploie pour :

- ▶ harmoniser la réglementation de façon à maintenir des normes de sécurité élevées;
- ▶ améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes;
- ▶ promouvoir la coopération en matière de réglementation entre les administrations.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le SCT a représenté le gouvernement du Canada au sein d'organes officiels de coopération réglementaire et a travaillé avec les ministères pour appuyer 42 plans de travail ou éléments de plans de travail qui pourraient être traités par plusieurs organes :

- ▶ le Conseil de coopération en matière de réglementation Canada–États-Unis;
- ▶ le Forum de coopération en matière de réglementation entre le Canada et l'Union européenne;
- ▶ la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation, un organe qui relève de l'Accord de libre-échange canadien.

Le SCT a appuyé les travaux réalisés par le Canada dans le cadre de la [Charte des Nations agiles](#)^{lii}, un accord de 2020 signé par le Canada, le Danemark, l'Italie, le Japon, Singapour, les Émirats arabes unis et le Royaume-Uni pour favoriser la coopération en matière de réglementation. La charte vise à faciliter la mise en marché et la mise à l'échelle d'innovations par les entreprises tout en maintenant les protections pour les citoyens et l'environnement.

Dans le cadre du premier programme des Nations agiles, qui a été approuvé en octobre 2021, le Canada a travaillé avec ses partenaires pour communiquer des idées, mettre à l'essai des solutions et cerner des possibilités pour les organismes de réglementation de mieux soutenir les industries innovantes dans des domaines tels que la cybersécurité, les technologies numériques et l'expérimentation réglementaire.

Le SCT a également fait connaître les exigences de la [Directive du Cabinet sur la réglementation](#)^{liii} afin de souligner l'importance de la coopération dans le processus d'élaboration des règlements et de l'harmonisation entre les administrations pour éliminer les chevauchements et les obstacles au commerce.

Bien que le SCT n'ait pas recueilli de données sur les efforts qu'il a déployés pour coopérer avec les administrations afin d'éliminer les chevauchements et les obstacles au commerce, ses efforts ont renforcé les relations avec les organismes de réglementation fédéraux.

Résultats atteints

Le SCT a atteint quatre des cinq cibles en matière de surveillance réglementaire en 2021-2022. Il n'a pas atteint la cinquième cible parce qu'un des trois paramètres utilisés par l'Organisation de coopération et de développement économiques pour classer les systèmes de réglementation comportait une lacune. Le Canada s'est classé parmi les cinq premiers pays membres en ce qui concerne les pratiques liées à l'association des parties prenantes et à l'étude d'impact de la réglementation, mais il a chuté au sixième rang pour l'évaluation a posteriori, alors qu'il était au cinquième rang dans le rapport précédent, en 2018. Pour améliorer ce résultat, le SCT concentrera ses efforts en matière d'élaboration de politiques sur la recherche de moyens d'améliorer les exigences actuelles en matière d'examen réglementaire.

Le SCT continuera de diriger les efforts visant à moderniser la réglementation, à maintenir des normes de sécurité élevées et à rendre les entreprises canadiennes plus concurrentielles, notamment en élaborant le troisième [projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation](#)^{liv}.

Le tableau ci-dessous indique, pour la surveillance réglementaire, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour 2021-2022 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices dont les résultats réels sont accessibles.



Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
Les pratiques et les processus réglementaires du gouvernement sont ouverts, transparents et fondés sur des données probantes.	Pourcentage des initiatives de réglementation faisant état des consultations préliminaires publiques menées avant la première publication	Au moins 95 %	Le 31 mars 2022	98 %	99,09 %	96,8 %
	Pourcentage des projets de règlement accompagnés d'une étude des répercussions pertinentes (par exemple une analyse coûts-avantages)	Au moins 95 %	Le 31 mars 2022	97 %	96,1 %	97,6 %
	Classement du système de réglementation canadien par l'Organisation de coopération et de développement économiques	Au moins 5 ^e	Le 31 décembre 2021	En 2018 [†] , le Canada : <ul style="list-style-type: none"> s'est classé au 3^e rang au chapitre de l'association des parties prenantes; s'est classé au 4^e rang au chapitre de l'étude d'impact de la réglementation; a partagé le 5^e rang au chapitre de l'évaluation a posteriori* 	En 2018 [†] , le Canada : <ul style="list-style-type: none"> s'est classé au 3^e rang au chapitre de l'association des parties prenantes; s'est classé au 4^e rang au chapitre de l'étude d'impact de la réglementation; a partagé le 5^e rang au chapitre de l'évaluation a posteriori* 	En 2021 [†] , le Canada : <ul style="list-style-type: none"> s'est classé au 3^e rang au chapitre de l'association des parties prenantes; s'est classé au 5^e rang au chapitre de l'étude d'impact de la réglementation; a partagé le 6^e rang au chapitre de l'évaluation a posteriori
Une bonne coopération entre les administrations en matière de réglementation	Nombre de programmes fédéraux de réglementation munis d'un plan de travail sur la coopération en matière de réglementation	Au moins 39 d'ici mars 2022	Le 31 mars 2022	38	40	42

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
	Pourcentage des projets de règlement importants (par exemple, incidence élevée et moyenne) qui font la promotion, s'il y a lieu, de la coopération en matière de réglementation	Au moins 95 % chaque année	Le 31 mars 2022	100 %	100 %	100 %

* L'Organisation de coopération et de développement économiques publie tous les trois ans son classement des systèmes de réglementation. Les données figurant ici sont celles de 2018. Le rapport de 2018 présente le classement de 38 pays membres ou en voie d'adhésion de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Union européenne.

† Le rapport de 2021 présente le classement de 39 pays membres ou en voie d'adhésion de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Union européenne.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sont accessibles dans [l'Infobase du GC^{lv}](#).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau ci-dessous indique, en ce qui a trait à la surveillance réglementaire, les dépenses budgétaires de 2021-2022 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
9 039 679	9 039 679	11 318 505	10 218 687	1 179 008

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sont accessibles dans [l'Infobase du GC^{lvi}](#).



Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau ci-dessous indique, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle en 2021-2022.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2021-2022
57	66	9

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada se trouvent dans [l'Infobase du GC](#)^{lvii}.

Analyse comparative entre les sexes Plus, durabilité et expérimentation

La présente section décrit les moyens utilisés par le SCT pour :

- ▶ intégrer l'analyse comparative entre les sexes Plus au processus décisionnel du SCT et du gouvernement;
- ▶ contribuer aux efforts du gouvernement du Canada en vue de mettre en œuvre le [Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#)^{lviii} et d'atteindre les [Objectifs de développement durable des Nations Unies](#)^{lix};
- ▶ expérimenter de nouvelles approches pour obtenir des résultats.

Analyse comparative entre les sexes Plus

En 2021-2022, le SCT a continué d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes Plus à ses travaux relatifs à chacune de ses responsabilités essentielles.

1. Surveillance des dépenses

Le SCT a exigé des ministères cherchant à obtenir de nouvelles autorisations de dépenser qu'ils tiennent compte des répercussions possibles sur divers groupes, qu'ils informent les ministres du Conseil du Trésor des conséquences de l'approbation de propositions en ce qui a trait au genre, à la diversité et autres et qu'ils élaborent des plans de mesure des résultats dans ces domaines.



Le SCT a également évalué les renseignements consignés dans les [tableaux de renseignements supplémentaires sur l'analyse comparative entre les sexes Plus](#)^{lx} des ministères. À la lumière de son évaluation, le SCT a collaboré avec les ministères pour améliorer leurs analyses comparatives entre les sexes en faisant ce qui suit :

- ▶ améliorer la collecte de données, la mesure du rendement et les activités d'évaluation;
- ▶ élaborer une approche pangouvernementale visant à améliorer la disponibilité et la collecte de données désagrégées;
- ▶ collaborer avec Statistique Canada afin de créer une base de données sur la diversité et les compétences, qui a fourni des mesures d'analyse comparative entre les sexes Plus concernant la main-d'œuvre des entreprises canadiennes;
- ▶ former les employés à l'analyse comparative entre les sexes Plus.

Afin de favoriser la diffusion publique de renseignements sur l'analyse comparative entre les sexes Plus, le SCT a :

- ▶ lancé le [site Web Les sexes et la diversité : répercussions des programmes](#)^{lxi}, qui regroupe des liens menant vers des rapports ministériels et fournit des exemples de rapports des ministères sur le genre et la diversité;
- ▶ continué d'inscrire des indicateurs dans l'InfoBase du GC pour identifier ceux qui sont liés à l'analyse comparative entre les sexes Plus.

2. Leadership administratif

En 2021-2022, le SCT a :

- ▶ fourni des outils et des ressources pour s'assurer que ses produits numériques répondent à des normes élevées en matière d'accessibilité et d'inclusion;
- ▶ modifié le [Guide sur l'analyse comparative entre les sexes plus \(ACS+\) et le gouvernement ouvert et inclusif](#)^{lxiii} afin de tenir compte des directives à jour de Femmes et Égalité des genres Canada;
- ▶ exploré des moyens de faciliter la participation des communautés marginalisées aux marchés publics.

Dans le cadre de son engagement à déterminer et à éliminer les lacunes en matière de représentation dans les différentes collectivités fonctionnelles du gouvernement, le SCT a collaboré avec les ministères pour :

- ▶ créer un groupe de travail sur la diversité et l'inclusion pour les professionnels des communications et de la fonction de contrôleur;



-
- ▶ mettre en place des engagements en matière de rendement afin d'augmenter la représentation des femmes et des autres groupes visés par l'équité en matière d'emploi dans les collectivités de la fonction de contrôleur, de la gestion de l'information, de la technologie de l'information et de la cybersécurité;
 - ▶ examiner les politiques et les initiatives visant à créer un effectif compétent, inclusif, diversifié et équitable dans les collectivités de la gestion financière et de la vérification interne.

3. Employeur

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle en 2021-2022, le SCT a :

- ▶ continué de travailler avec plus de 20 réseaux interministériels d'employés en quête d'équité pour s'assurer que ses initiatives et ses approches répondent à leurs besoins;
- ▶ publié des données désagrégées sur le site Web Canada.ca afin que les ministères puissent connaître la composition des sous-groupes visés par l'équité en matière d'emploi;
- ▶ lancé un outil interactif de visualisation des données en ligne qui donne accès à des données sur les ressources humaines, la démographie et l'équité en matière d'emploi dans l'administration publique centrale;
- ▶ travaillé en étroite collaboration avec les centres de décision et les groupes en quête d'équité pour publier sur le site Web Canada.ca une quarantaine de [tableaux de bord liés aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux](#)^{lxiii}, ventilés par groupe démographique.

Le SCT a également étudié l'inclusion active dans l'administration du Régime de retraite de la fonction publique au moyen d'analyses des tendances législatives et démographiques.

4. Surveillance réglementaire

Le SCT a continué de contribuer au respect de l'engagement du gouvernement du Canada à intégrer l'analyse comparative entre les sexes Plus aux décisions réglementaires. Par exemple, le SCT a :

- ▶ élargi sa collecte de données sur l'utilisation par les ministères de l'analyse comparative entre les sexes Plus lors de l'élaboration de règlements;
- ▶ fourni des conseils aux ministères pour les aider à satisfaire à l'exigence énoncée dans la [Directive du Cabinet sur la réglementation](#)^{lxiv} qui consiste à évaluer les répercussions sociales et économiques de chaque projet de règlement sur divers groupes de Canadiens.

En 2021-2022, 95 % des règlements pertinents publiés par le gouverneur en conseil fournissaient des renseignements sur l'analyse comparative entre les sexes Plus dans le résumé de l'étude d'impact de la réglementation correspondante.

Les détails des mesures prises par le SCT pour appuyer l'analyse comparative entre les sexes Plus se trouvent dans le tableau de renseignements supplémentaires sur l'analyse comparative entre les sexes Plus.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2015, le Canada et les 192 autres États membres des Nations Unies ont adopté le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#)^{lxv}. Tous les ministères fédéraux sont chargés d'intégrer le Programme 2030 à leur travail et de contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable dans leurs secteurs de responsabilité.

En 2021-2022, le SCT a continué d'appuyer les efforts déployés pour atteindre les [Objectifs de développement durable des Nations Unies](#)^{lxvi} en s'employant à :

- ▶ accroître la diversité, l'accessibilité et l'inclusion dans la fonction publique, ce qui a contribué à l'atteinte de l'objectif 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et de l'objectif 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre);
- ▶ diriger l'écologisation des opérations gouvernementales, ce qui a contribué à l'atteinte de l'objectif 12 (établir des modes de consommation et de production durables) et de l'objectif 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions);
- ▶ élargir la portée des initiatives de données ouvertes, ce qui a contribué à l'atteinte de l'objectif 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser).

Il a également aidé à faire en sorte que les politiques du gouvernement :

- ▶ soient élaborées dans une perspective intersectionnelle;
- ▶ reflètent les besoins et les aspirations des Canadiens;
- ▶ favorisent la voie de la carboneutralité.

En outre, il a instauré de nouvelles directives qui obligent les responsables fonctionnels à tenir compte des avantages socio-économiques et environnementaux dans les projets liés à l'approvisionnement, à la gestion du matériel et aux biens immobiliers.

De plus amples détails sur les contributions du SCT aux objectifs figurent dans le tableau de renseignements supplémentaires sur le Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies et les Objectifs de développement durable.



Expérimentation

En 2021-2022, le SCT a continué d'expérimenter de nouvelles approches pour améliorer les résultats relativement à chacune de ses responsabilités essentielles.

1. Surveillance des dépenses

Unité centrale d'évaluation du rendement et de l'impact (maintenant appelée l'Unité de la science des données, de la recherche et du développement)

Dans le cadre du Plan pour l'innovation et les compétences annoncé dans le budget fédéral de 2018, le SCT a créé l'Unité centrale d'évaluation du rendement et de l'impact (maintenant appelée l'Unité de la science des données, de la recherche et du développement) afin de donner un aperçu des déterminants de l'innovation et de la croissance des entreprises.

En 2021-2022, l'Unité a collaboré avec Statistique Canada pour :

- ▶ créer la base de données Soutien de la croissance et de l'innovation en entreprises sur les bénéficiaires de financement, de subventions et de bourses des programmes fédéraux de croissance et d'innovation;
- ▶ relier la base de données Soutien de la croissance et de l'innovation en entreprises à l'Environnement de fichiers couplés de Statistique Canada, qui regroupe une série de bases de données contenant des données d'enquête et des données administratives sur les caractéristiques des entreprises canadiennes.

Ces travaux ont mené à la création :

- ▶ de nouveaux projets de développement et d'analyse de données, dont une étude exploratoire réalisée par le SCT et Statistique Canada qui a produit un modèle d'estimation de l'impact de la valeur nette des subventions du gouvernement fédéral sur les entreprises canadiennes;
- ▶ d'une base de données sur la diversité et les compétences qui fournit de nouvelles mesures d'inclusion pour la main-d'œuvre des entreprises canadiennes.

2. Leadership administratif

Nuage de talents

En 2021-2022, le SCT a terminé les travaux qu'il menait avec les ministères partenaires concernant le Nuage de talents, une plateforme de dotation entièrement publique pour les processus concurrentiels annoncés à l'externe. La plateforme a permis de mettre à l'essai de nouvelles idées, du concept à l'embauche en passant par le rendement. Ses objectifs étaient notamment d'équilibrer les talents par rapport aux équipes, d'accroître l'inclusion et la diversité lors du recrutement et de réduire la durée des processus de dotation.



Le Nuage de talents a été utilisé pour une cinquantaine de processus de dotation en personnel, qui ont attiré de bons candidats dont des membres de groupes sous-représentés et en quête d'équité.

Le [rapport sur les résultats de Nuage de talents](#)^{lxvii} met en lumière les résultats et les réalisations de l'expérience, notamment que :

- ▶ certaines pratiques ont permis de mener à bien les processus de dotation annoncés à l'externe dans un délai moyen de trois mois, soit environ six mois plus rapidement que la moyenne du gouvernement du Canada;
- ▶ les renseignements fournis sur l'environnement de travail, la culture d'équipe et le style de leadership de la direction dans les offres d'emploi ont beaucoup aidé à trouver le bon candidat;
- ▶ l'autorisation du travail à distance a considérablement amélioré les chances de réussir à embaucher des candidats;
- ▶ en moyenne, 10 % des candidats attirés par les processus du Nuage de talents en 2020 possédaient les compétences requises et cadraient avec la culture et l'environnement de travail de l'équipe d'embauche, un résultat d'environ huit points de pourcentage de plus que la moyenne de l'industrie.

Fonds pour un gouvernement vert

Administré par le SCT, le Fonds pour un gouvernement vert permet de financer des projets visant à aider les ministères à réduire leurs émissions opérationnelles. Ces projets mettent à l'essai ou en œuvre des approches novatrices pouvant être reproduites au sein des ministères ou d'un ministère à l'autre, ou encore permettent de chercher des solutions dans les domaines ou les situations où il est plus difficile de réduire les GES.

Par exemple, au cours de l'exercice 2021-22, le Fonds pour un gouvernement vert a financé la création d'[Acheteurs pour l'action climatique](#)^{lxviii}, une coalition d'importants acheteurs gouvernementaux de partout au Canada qui achètent un volume élevé de biens et de services ayant un impact environnemental élevé. En transmettant ses connaissances et en collaborant à l'établissement de pratiques exemplaires, la coalition favorise la transition vers une économie verte à zéro émission nette.

3. Employeur

Données désagrégées

Le SCT a exploré des façons novatrices d'analyser les données désagrégées sur les groupes visés par l'équité en matière d'emploi afin d'en apprendre davantage sur les expériences des gens et de cerner les lacunes sur le plan de la représentation. Le SCT a également fait un pas vers l'augmentation de la quantité de données désagrégées fiables qui sont accessibles en mettant en



place un formulaire d'auto-identification modernisé. Il a ensuite analysé les résultats, identifié les obstacles et les risques ainsi que formulé des recommandations à l'échelle de l'organisation.

Fonds centralisé pour un milieu de travail habilitant

Le SCT a continué de se servir du [Fonds centralisé pour un milieu de travail habilitant](#)^{lxix} pour investir dans des idées, des initiatives et des projets novateurs et expérimentaux qui visent à améliorer les pratiques d'adaptation en milieu de travail et, dans la mesure du possible, à éliminer les obstacles systémiques qui entraînent la nécessité d'adopter des mesures d'adaptation individuelles.

Dans le cadre de l'administration du Fonds, le SCT a :

- ▶ contribué à la mise en place du projet pilote de service de bibliothèque de prêt, qui permet aux fonctionnaires nommés à court terme ayant un handicap ou une blessure d'avoir accès à des services d'accessibilité spécialisés, à des mesures d'adaptation en milieu de travail et à des prêts de logiciels et de matériel;
- ▶ financé, en collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada et le Conseil national de recherches du Canada, un projet pilote visant à tester des solutions d'éclairage qui réduisent les obstacles pour les fonctionnaires sensibles à la lumière;
- ▶ financé le projet pilote de recrutement axé sur la neurodiversité pour recruter et intégrer des talents neuroatypiques dans la fonction publique fédérale, en partenariat avec Services partagés Canada, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et la Commission de la fonction publique du Canada.

4. Surveillance réglementaire

Le Centre d'innovation en matière de réglementation

Par l'entremise du Centre d'innovation en matière de réglementation, le SCT a aidé les ministères à élaborer, à mener et à évaluer des expériences réglementaires en appuyant deux nouvelles initiatives pluriannuelles :

- ▶ un projet de Transports Canada visant à mettre à l'essai des avions légers sportifs dans le cadre de la formation des pilotes;
- ▶ le projet pilote du Conseil canadien des normes portant sur un programme d'évaluation des systèmes de gestion de l'intelligence artificielle.

En plus de financer l'expérimentation réglementaire, le Centre a appuyé le renforcement des capacités à l'échelle du gouvernement en fournissant aux organismes de réglementation canadiens un guide sur l'identification, la conception et la réalisation d'expériences réglementaires.



Services internes

La présente section contient des renseignements sur les services internes du SCT, à savoir :

- ▶ une description de ses activités;
- ▶ les mesures prises pour obtenir les résultats prévus et si ces résultats ont été obtenus;
- ▶ les ressources financières et humaines qui lui sont allouées.

Description

Les services internes comprennent les activités et les ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes désignent les activités et les ressources des 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes de l'organisation.

Les 10 catégories de services sont les suivantes :

- ▶ services de gestion des acquisitions;
- ▶ services de communication;
- ▶ services de gestion des finances;
- ▶ services de gestion des ressources humaines;
- ▶ services de gestion de l'information;
- ▶ services des technologies de l'information;
- ▶ services juridiques;
- ▶ services de gestion du matériel;
- ▶ services de gestion et de surveillance;
- ▶ services de gestion des biens immobiliers.

Résultats

En 2021-2022, le SCT a affecté 28,3 % de ses dépenses de fonctionnement prévues et 28,2 % de ses équivalents temps plein prévus aux services internes, qui appuient les quatre responsabilités essentielles du ministère.

En 2021-2022, le SCT a pris des mesures dans trois domaines pour maintenir et améliorer son rendement.



1. Favoriser le bien-être des employés

Le SCT a sensibilisé ses employés à la santé mentale et physique et au mieux-être et leur a donné accès à des ressources et à des outils pertinents de différentes manières, notamment en faisant ce qui suit :

- ▶ organiser des activités et des séances de formation en ligne, comme des séances avec des professionnels de la santé mentale;
- ▶ fournir des renseignements sur le Programme d'aide aux employés et sur LifeSpeak, une plateforme numérique sur l'éducation et le bien-être;
- ▶ augmenter la quantité de renseignements disponibles dans le Carrefour de la santé mentale et du mieux-être du SCT;
- ▶ surveiller les nouvelles sources de données et faire rapport sur celles-ci afin de favoriser un environnement de travail sain et sécuritaire.

2. Créer un effectif diversifié, inclusif et représentatif

Le SCT s'est efforcé d'accroître la diversité, l'inclusion et la représentativité au sein de son effectif sur plusieurs fronts. Par exemple, le SCT a :

- ▶ concentré ses activités de recrutement et de sensibilisation sur l'identification et l'attraction de talents provenant des quatre groupes visés par l'équité en matière d'emploi, notamment au moyen d'initiatives sur LinkedIn;
- ▶ consulté des personnes appartenant aux groupes visés par l'équité en matière d'emploi au SCT afin de trouver des solutions pour éliminer les obstacles systémiques et améliorer l'inclusion;
- ▶ élaboré des stratégies et des ressources pour accroître les connaissances sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion dans le processus de recrutement;
- ▶ révisé l'orientation des pratiques d'intégration et la formation sur celles-ci afin de favoriser le maintien en poste des employés;
- ▶ commencé à élaborer un plan pour assurer la conformité à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*^{lx}, ce qui comprenait une consultation interne pour identifier les obstacles à l'inclusion des personnes handicapées et déterminer les priorités pour rendre les bâtiments plus accessibles.

3. Se préparer pour l'avenir

Le SCT s'est assuré qu'il avait la capacité de travailler en mode virtuel, en mode hybride et au bureau en faisant ce qui suit :

- ▶ équiper toutes les salles de conférence de dispositifs audiovisuels à 360 degrés qui facilitent le travail d'équipe et la collaboration;



- ▶ déployer de nouveaux outils de travail et améliorer les outils existants pour aider les employés à mieux travailler ensemble;
- ▶ adapter les politiques, les processus et les outils au nouveau milieu de travail hybride.

Le SCT a également élargi l'utilisation de l'analyse des données et l'amélioration des données sur l'effectif en intégrant de nouvelles sources de données et en créant de nouveaux tableaux de bord interactifs afin de permettre la prise de décisions axées sur les résultats en temps opportun concernant les approches d'un modèle de travail hybride sûr et flexible.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente, en ce qui a trait aux services internes, les dépenses budgétaires de 2021-2022 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
91 541 058	91 541 058	98 193 259	95 963 867	4 422 809

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau ci-dessous indique, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère a eu besoin pour fournir ses services internes lors de l'exercice 2021-2022.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2021-2022
642	659	17



Dépenses et ressources humaines

Dépenses

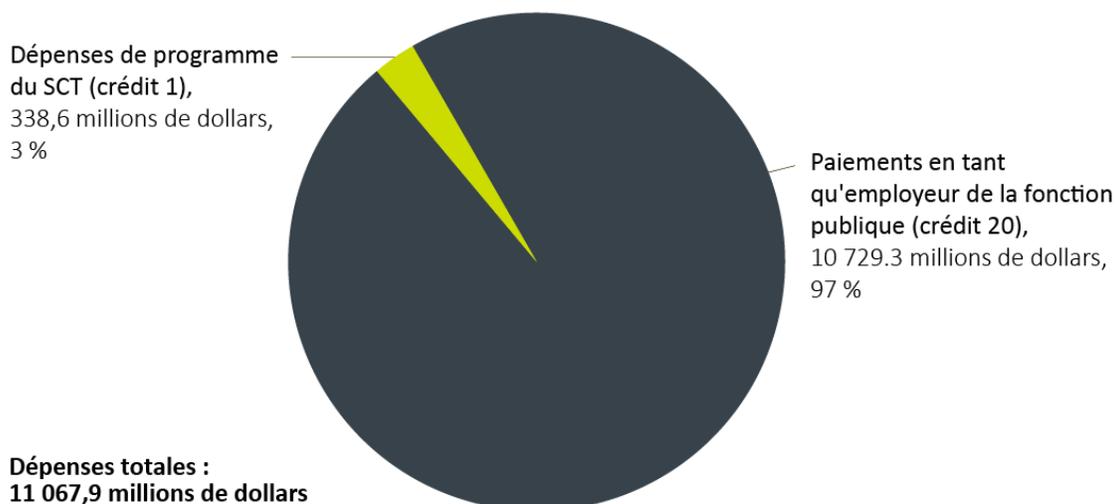
Dépenses de 2019-2020 à 2024-2025

Dépenses réelles

Ventilation des dépenses du ministère

Le graphique 1 montre une ventilation des dépenses par catégorie.

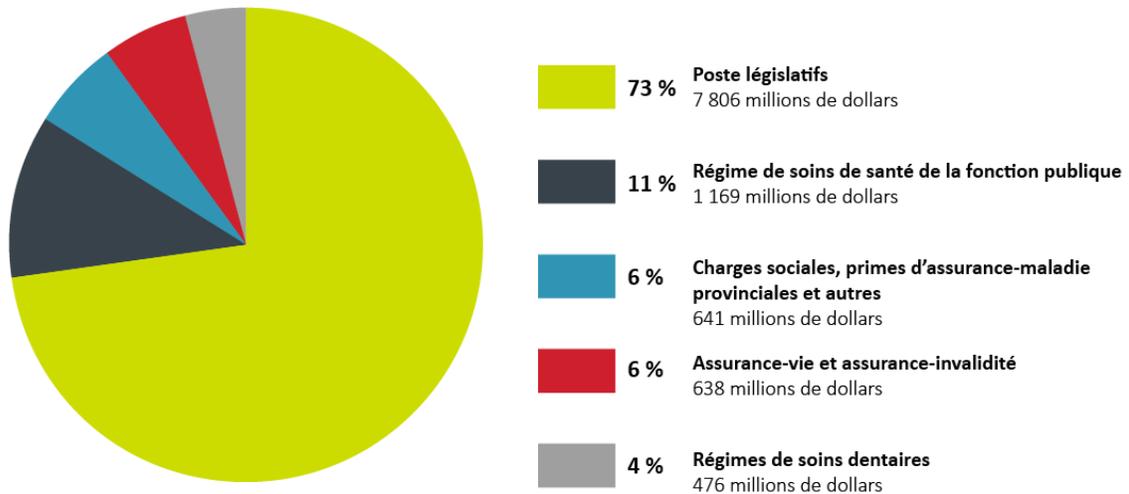
Graphique 1 : Total des dépenses réelles du SCT par catégorie (crédits 1 et 20 et divers postes législatifs), 2021-2022



En 2021-2022, les dépenses totales du SCT se sont élevées à 11 067,9 millions de dollars. La part la plus importante des dépenses (97 %) était liée aux paiements en tant qu'employeur de la fonction publique, que le SCT verse en sa qualité d'employeur de l'administration publique centrale. Les autres dépenses (3 %) étaient liées aux dépenses de programme du SCT.

Le graphique 2 montre une ventilation des dépenses du SCT de 10 729,3 millions de dollars en paiements en tant qu'employeur de la fonction publique (crédit 20) et en divers postes législatifs.

Graphique 2 : Paiements du SCT en tant qu'employeur de la fonction publique (crédit 20) et divers postes législatifs, dépenses réelles, 2021-2022



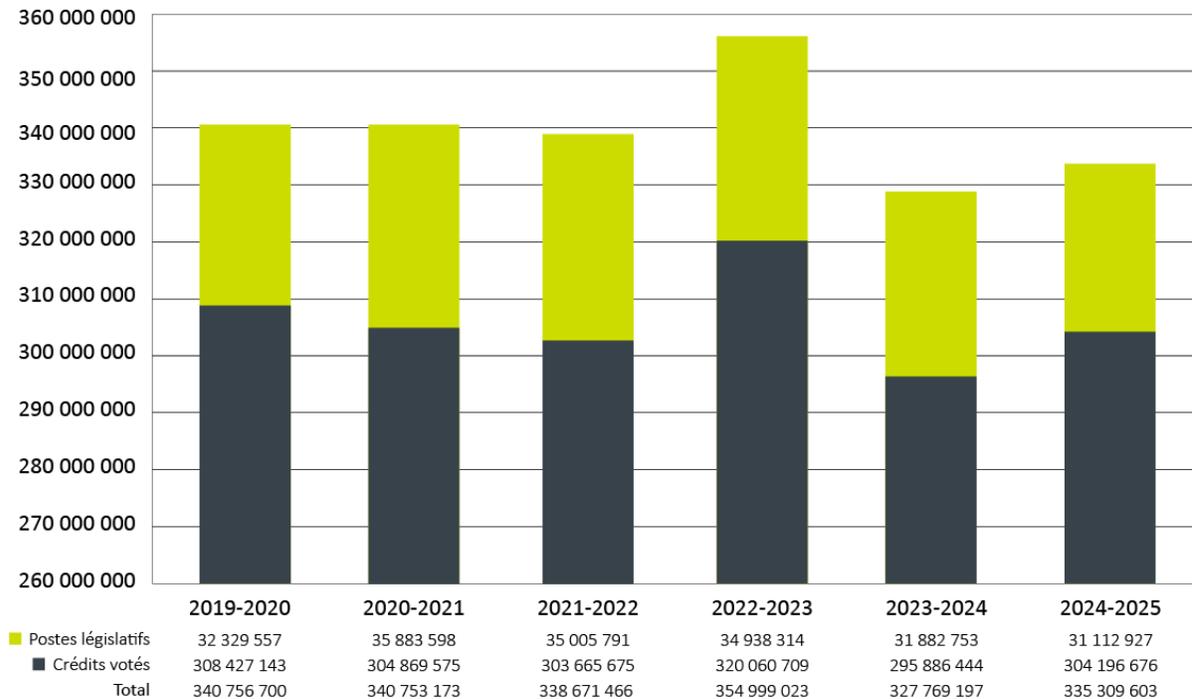
Totales des paiements en tant qu'employeur de la fonction publique (crédit 20) : 10 729,3 millions de dollars

Ces paiements comprennent la part, assumée par l'employeur, des régimes de prestations des employés et des pensionnés, des primes d'assurance-maladie provinciales et d'autres charges sociales, ainsi que les paiements législatifs, qui se rapportent principalement aux pensions.

Le graphique 3 présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps. Les dépenses de programme comprennent les coûts de fonctionnement comme les salaires des employés du SCT, les coûts non salariaux associés à l'exécution des programmes et les paiements législatifs se rapportant aux cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés du SCT.



Graphique 3. Tendances relatives aux dépenses du ministère pour les dépenses de programme (crédit 1) (en dollars)



Comme le montre le graphique 3, les dépenses de programme du SCT ont diminué de 2,1 millions de dollars de l'exercice 2020-2021 à l'exercice 2021-2022 pour les raisons suivantes :

- ▶ la modernisation du programme de systèmes de transformation de la gestion financière;
- ▶ la diminution des dépenses relatives à la stabilisation de Phénix et aux initiatives des RH à la paye (budget fédéral de 2021);
- ▶ une réduction des services de communication et des projets de technologie de l'information.

La diminution des dépenses est partiellement compensée par des augmentations de ce qui suit :

- ▶ la demande de services et de produits numériques essentiels liés à la pandémie de COVID-19;
- ▶ les besoins de financement pour faire progresser la classification des emplois dans la fonction publique (budget fédéral de 2021);
- ▶ les besoins de financement pour la mise en œuvre de la *Politique sur la vaccination contre la COVID-19 applicable à l'administration publique centrale, y compris à la Gendarmerie royale du Canada*, et le financement de la stabilisation de Phénix et des initiatives des RH à la paye (budget fédéral de 2021);
- ▶ les besoins en matière de services juridiques;

-
- ▶ le travail associé à l'intégration d'un plus grand nombre de ministères dans les Systèmes partagés du regroupement des organismes centraux et à l'aide aux ministères qui ont recours à Free Balance pour migrer vers d'autres systèmes financiers.

Pour la période de 2022-2023 à 2024-2025, le total des dépenses prévues liées aux responsabilités essentielles du SCT devrait diminuer de 19,7 millions de dollars, principalement en raison de l'élimination graduelle des programmes ou des initiatives suivants, bien que certains d'entre eux puissent être soumis au processus de renouvellement :

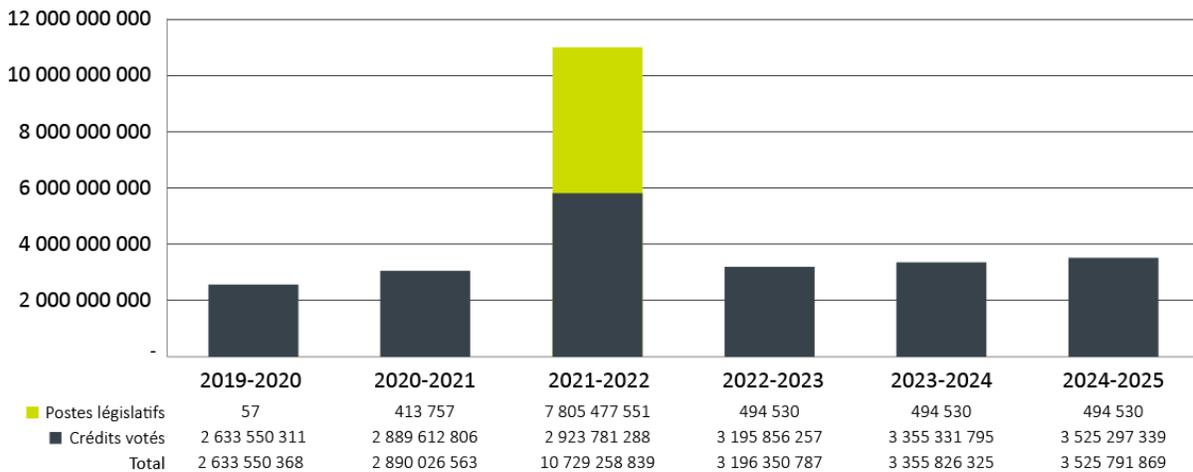
- ▶ la stabilisation de Phénix et les initiatives des RH à la paye (budget fédéral de 2021);
- ▶ la *Politique sur la vaccination contre la COVID-19 applicable à l'administration publique centrale, y compris à la Gendarmerie royale du Canada*;
- ▶ le soutien de la mise en œuvre de l'équité salariale proactive dans la fonction publique fédérale (budget fédéral de 2019);
- ▶ la promotion d'une fonction publique diversifiée et inclusive;
- ▶ la progression de la classification des emplois dans la fonction publique (budget fédéral de 2021);
- ▶ l'examen de l'accès à l'information et le plan d'action connexe (budget fédéral de 2021);
- ▶ le Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique (budget fédéral de 2021);
- ▶ les examens réglementaires et le Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire (budget fédéral de 2021);
- ▶ le Fonds centralisé pour un milieu de travail habilitant;
- ▶ le financement destiné à établir le Centre d'expertise des biens immobiliers afin d'améliorer la gestion des biens fédéraux (budget fédéral de 2021);
- ▶ le Programme d'apprentissage mixte.

Les diminutions des dépenses prévues sont compensées par des augmentations des fonds nécessaires à la mise en œuvre du Programme fédéral d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone (budget fédéral de 2021).

Le graphique 4 montre les dépenses du SCT liées aux paiements en tant qu'employeur de la fonction publique et les postes législatifs pour l'administration publique centrale au fil du temps.



Graphique 4 : Tendances relatives aux dépenses du ministère pour les paiements en tant qu'employeur de la fonction publique (crédit 20) et les divers postes législatifs (en dollars)



L'augmentation de 256,5 millions de dollars des dépenses réelles de 2019-2020 à 2020-2021 découle principalement des paiements forfaitaires versés et d'une augmentation de 20 % des cotisations au Régime d'assurance-invalidité de la fonction publique, lesquels visent à rétablir la santé financière du régime.

L'augmentation de 7 839,2 millions de dollars des dépenses réelles de 2020-2021 à 2021-2022 est due à une augmentation des paiements en tant qu'employeur de la fonction publique. Cette augmentation découle principalement d'une contribution de 7 805 millions de dollars au Régime de retraite de la fonction publique visant à combler une insuffisance actuarielle du Compte de pension de retraite de la fonction publique, conformément à l'évaluation actuarielle triennale du régime au 31 mars 2020.

Les dépenses réelles en 2021-2022 pour les paiements en tant qu'employeur de la fonction publique sont de 7 680,7 millions de dollars plus élevées que les dépenses prévues de 3 048,6 millions de dollars. Cet écart est principalement attribuable au rajustement actuariel de 7 805 millions de dollars du Régime de retraite de la fonction publique susmentionné.

Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau « Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes » présente les ressources financières budgétaires affectées aux responsabilités essentielles et aux services internes du SCT.

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2019-2020	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022
Surveillance des dépenses	3 703 065 027	3 703 065 027	4 344 824 192	4 217 963 540	1 681 106 230	40 565 104	39 858 663	40 194 758
Leadership administratif	104 430 352	104 430 352	113 447 186	120 425 118	118 202 002	119 029 983	116 655 799	111 850 599
Employeur	3 114 085 837	3 114 085 837	3 290 670 526	3 421 423 065	10 947 473 459	2 712 328 676	2 969 957 193	10 809 702 394
Surveillance réglementaire	9 039 679	9 039 679	11 716 665	9 899 265	11 318 505	9 293 307	10 022 274	10 218 687
Total parti⁹	6 930 620 895	6 930 620 895	7 760 658 569	7 769 710 988	12 758 100 196	2 881 217 070	3 136 493 929	10 971 966 438
Services internes	91 541 058	91 541 058	92 997 137	89 477 534	98 193 259	93 089 998	94 285 807	95 963 867
Total	7 022 161 953	7 022 161 953	7 853 655 706	7 859 188 522	12 856 293 455	2 974 307 068	3 230 779 736	11 067 930 305

La plus grande part des dépenses prévues du SCT en 2021-2022 était constituée de ce qui suit :

- ▶ les fonds pangouvernementaux (dont 55 % provenaient des crédits centraux 5, 10, 15, 25, 30 et 35), dont le Conseil du Trésor approuve le transfert du financement à d'autres organisations fédérales pour des postes comme les éventualités du gouvernement, les initiatives pangouvernementales, les rajustements de la rémunération, le report du budget de fonctionnement et du budget d'immobilisations et les besoins en matière de rémunération;
- ▶ les paiements en tant qu'employeur de la fonction publique (dont 45 % provenaient du crédit 20).

Le financement total à la disposition du SCT dans ses niveaux de référence a été réduit en conséquence.

Comme l'indique le tableau « Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes », le total des dépenses prévues devrait augmenter de 831,5 millions de dollars en 2022-2023. Cette augmentation est principalement attribuable au financement annoncé en 2020-2021 pour les régimes d'assurance de la fonction publique et le Régime d'assurance-invalidité de la fonction publique ainsi qu'à l'augmentation des autorisations de report du budget de fonctionnement (crédit 25) et de report du budget



d'immobilisations (crédit 35) du SCT. Ces autorisations n'étaient plus suffisantes pour couvrir les limites de report prévues des organisations.

Les dépenses réelles ont augmenté de 7 837,2 millions de dollars de l'exercice 2020-2021 à l'exercice 2021-2022. Cette augmentation est due à une augmentation des paiements en tant qu'employeur de la fonction publique qui découlait principalement d'une contribution de 7 805 millions de dollars au Régime de retraite de la fonction publique visant à combler une insuffisance actuarielle du Compte de pension de retraite de la fonction publique, conformément à l'évaluation actuarielle triennale du régime au 31 mars 2020.

Les dépenses réelles ont augmenté de 256,5 millions de dollars de l'exercice 2019-2020 à l'exercice 2020-2021. Cette augmentation est principalement attribuable au financement prévu dans le budget fédéral de 2018 en 2019-2020 pour les paiements en tant qu'employeur de la fonction publique afin de répondre aux fluctuations de prix et de volume.

Ressources humaines

Le tableau « Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes » présente les équivalents temps plein affectés à chacune des responsabilités essentielles et aux services internes du SCT.

Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2019-2020	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Équivalents temps plein prévus 2022-2023	Équivalents temps plein prévus 2023-2024
Surveillance des dépenses	297	292	303	284	302	302
Leadership administratif	786	771	608	754	612	579
Employeur	532	545	414	606	566	416
Surveillance réglementaire	55	61	57	66	73	59
Total parti⁹	1 670	1 669	1 382	1 710	1 553	1 356
Services internes	643	661	642	659	649	642
Total	2 313	2 330	2 024	2 369	2 202	1 998

Le nombre d'équivalents temps plein du SCT a légèrement augmenté de l'exercice 2019-2020 à l'exercice 2020-2021.



Pour la période de 2020-2021 à 2021-2022, le nombre d'équivalents temps plein du SCT a augmenté de 39, principalement en raison de ce qui suit :

- ▶ du financement supplémentaire a été reçu au cours de l'exercice :
 - › pour faire progresser la classification des emplois dans la fonction publique (budget fédéral de 2021);
 - › pour mettre en œuvre la *Politique sur la vaccination contre la COVID-19 applicable à l'administration publique centrale, y compris à la Gendarmerie royale du Canada*;
 - › pour la stabilisation de Phénix et les initiatives des RH à la paye (budget fédéral de 2021);
 - › pour l'écologisation des opérations gouvernementales afin que des approches novatrices permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les opérations gouvernementales;
- ▶ des équivalents temps plein supplémentaires ont été embauchés pour :
 - › fournir des services et produits numériques essentiels liés à la COVID-19 en fonction d'une demande accrue;
 - › intégrer de nouveaux ministères dans les Systèmes partagés du regroupement des organismes centraux et mettre sur pied l'équipe de la composante centrale de la planification des ressources de l'entreprise;
 - › appuyer de nouvelles initiatives comme les programmes de perfectionnement à l'intention de la communauté financière, l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité;
 - › combler les postes vacants dans l'ensemble du ministère;

L'augmentation du nombre d'équivalents temps plein est partiellement compensée par la modernisation du programme de systèmes de transformation de la gestion financière.

Pour la période de 2022-2023 à 2023-2024, les raisons de la perte de 204 équivalents temps plein sont semblables à celles de la diminution des dépenses présentées au graphique 3 pour la période de 2022-2023 à 2024-2025, à savoir l'élimination graduelle de divers programmes soumis au processus de renouvellement.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, consulter les [Comptes publics du Canada de 2021](#)^{lxxi}.



Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses du SCT avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)^{lxxii}.

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers (non audités) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 se trouvent sur le site Web du ministère.

Faits saillants des états financiers

Les faits saillants exposés dans la présente section sont tirés des états financiers du SCT. Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada, lesquelles reposent sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

Les chiffres présentés dans cette section ont été préparés selon la comptabilité d'exercice et ceux qui se trouvent dans les autres sections ont été préparés selon la méthode comptable axée sur les dépenses. La différence entre les chiffres dans les diverses sections s'explique par des écritures de comptabilité d'exercice, comme la constatation des services fournis gratuitement par d'autres ministères, l'acquisition d'immobilisations corporelles et les charges d'amortissement connexes, de même que les rajustements des charges à payer.

État condensé des résultats (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2021-2022*	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2020-2021	Écart (résultats réels 2021-2022 moins résultats prévus 2021-2022)	Écart (résultats réels 2021-2022 moins résultats réels 2020-2021)
Total des charges	3 401 122 388	11 094 562 511	3 212 632 130	7 693 440 123	7 881 930 381
Total des revenus	8 394 868	16 881 564	15 068 402	8 486 696	1 813 162
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 392 727 520	11 077 680 947	3 197 563 728	7 684 953 427	7 880 117 219

* Les renseignements sur les résultats prévus pour 2021-2022 sont indiqués dans l'[État des résultats prospectif \(non audité\) du SCT pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 du Plan ministériel du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 2021-2022](#).

Le total des charges du SCT, qui s'élève à 11 095 millions de dollars, est ainsi composé :

- ▶ les paiements en tant qu'employeur de la fonction publique (10 722 millions de dollars en 2021-2022 et 2 853 millions de dollars en 2020-2021) que verse le SCT en tant qu'employeur de l'administration publique centrale (ces paiements comprennent la part, assumée par l'employeur, des régimes de prestations des employés et des pensionnés, les charges sociales provinciales ainsi que les paiements législatifs qui se rapportent principalement aux pensions);
- ▶ les charges de programmes ministérielles (373 millions de dollars en 2021-2022 et 360 millions de dollars en 2020-2021).

L'augmentation de 7 882 millions de dollars (245 %) du total des charges de 2020-2021 à 2021-2022 est attribuable à une augmentation des paiements en tant qu'employeur de la fonction publique qui découle principalement d'une contribution de 7 805 millions de dollars au Régime de retraite de la fonction publique visant à combler une insuffisance actuarielle du Compte de pension de retraite de la fonction publique, conformément à l'évaluation actuarielle triennale du régime au 31 mars 2020. Pour de plus amples renseignements, consulter le [19^e Rapport actuariel sur le Régime de retraite de la fonction publique du Canada au 31 mars 2020](#)^{lxiii}.

La différence de 7 693 millions de dollars entre les résultats prévus et les résultats réels pour le total des charges de 2021-2022 est attribuable au rajustement actuariel de 7 805 millions de dollars du Régime de retraite de la fonction publique susmentionné, qui est partiellement compensé par des autorisations non utilisées principalement liées aux fonds de prévoyance pour les paiements en tant qu'employeur de la fonction publique.

Le total des revenus du SCT comprend principalement les coûts recouverts qu'il engage pour :

- ▶ administrer le Régime de retraite de la fonction publique;
- ▶ fournir aux autres ministères des services de soutien internes liés aux systèmes partagés de gestion des ressources humaines et financières ainsi qu'aux services de comptabilité et de courrier.

L'augmentation de 1,8 million de dollars du total des revenus de 2020-2021 à 2021-2022 est principalement attribuable au recouvrement des coûts supplémentaires engagés pour l'administration du Régime de retraite de la fonction publique.

La différence de 8,5 millions de dollars entre les résultats prévus et les résultats réels pour le total des revenus de 2021-2022 est attribuable au renouvellement, au cours de l'exercice 2021-2022, de l'autorisation de recouvrer les coûts d'administration du Régime de retraite de la fonction publique.



État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2022 (en dollars)

Renseignements financiers	2021-2022	2020-2021	Écart (2021-2022 moins 2020-2021)
Total des actifs financiers nets	515 525 787	655 560 518	-140 034 731
Total des passifs	505 598 039	654 829 856	-149 231 817
Actifs financiers nets du ministère	9 927 748	730 662	9 197 086
Total des actifs non financiers	104 081 032	100 681 809	3 399 223
Situation financière nette ministérielle	114 008 780	101 412 471	12 596 309

Les actifs du SCT sont principalement constitués de débiteurs d'autres ministères destinés à payer leur part des cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés, ainsi que des montants à recevoir du Trésor pouvant être payés sans imputations additionnelles sur les autorisations du SCT. La diminution de 140 millions de dollars du total des actifs financiers nets de l'exercice 2020-2021 à l'exercice 2021-2022 découle en grande partie d'une diminution des débiteurs des autres ministères liés à leur part des cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Les passifs du SCT comprennent principalement les créditeurs à d'autres ministères liés aux cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés, les demandes de prestations des employés au titre des régimes de soins de santé et de soins dentaires de la fonction publique et les montants dus au Trésor pour les comptes débiteurs crédités aux autorisations du SCT. La diminution de 149 millions de dollars du total des passifs de l'exercice 2020-2021 à l'exercice 2021-2022 est principalement attribuable à une diminution des créditeurs des autres ministères pour les charges sociales provinciales et les cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés.

La situation financière nette ministérielle a augmenté de 12,6 millions de dollars en raison d'une augmentation de 9,2 millions de dollars des actifs financiers nets du ministère et d'une augmentation de 3,4 millions de dollars du total des actifs non financiers.

Les actifs financiers nets du ministère correspondent à la différence entre le total des actifs financiers nets et le total des passifs et représentent principalement les revenus courus qui seront crédités aux autorisations dans les années à venir lorsqu'ils seront reçus, partiellement compensés par les charges à payer à partir des autorisations dans les années à venir au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. L'augmentation de 9,2 millions de dollars de l'exercice 2020-2021 à l'exercice 2021-2022 découle principalement de la diminution du nombre de demandes de prestations accumulées par les employés au titre des régimes de soins de santé et de soins dentaires de la fonction publique et des vacances et congés compensatoires à payer, et cette augmentation est



partiellement compensée par une diminution des revenus courus liés aux cotisations aux régimes d'assurance collective des participants aux régimes et de certaines organisations.

Les actifs non financiers du SCT sont principalement composés d'immobilisations corporelles. L'augmentation de 3,4 millions de dollars de 2020-2021 à 2021-2022 est principalement attribuable à une immobilisation en cours liée au Programme de la fonction de contrôleur numérique.



Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Mona Fortier, présidente du Conseil du Trésor

Administrateur général : Graham Flack, secrétaire du Conseil du Trésor

Portefeuille ministériel : Le portefeuille du Conseil du Trésor comprend le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), l'École de la fonction publique du Canada ainsi que les organismes indépendants ci-après qui rendent compte au Parlement par l'entremise de la présidente du Conseil du Trésor : l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, le Commissariat au lobbying du Canada et le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada.

Instrument habilitant : La *Loi sur la gestion des finances publiques* est la loi qui établit le Conseil du Trésor lui-même et lui attribue ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des finances, du personnel et de l'administration de la fonction publique, et les exigences financières des sociétés d'État.

Année d'incorporation ou de création : 1966

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » figure sur le site Web du SCT.

Pour plus de renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du ministère, consulter la [lettre de mandat de la présidente](#)^{lxxiv}.

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel se trouvent sur le site Web du SCT.

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels du SCT pour 2021 - 2022 figurent ci-dessous.

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle 1 : surveillance des dépenses	
	Résultat ministériel : les propositions au Conseil du Trésor renferment des renseignements utiles à la prise de décision des ministres du Cabinet.	Indicateur : pourcentage des présentations au Conseil du Trésor concernant des projets ou des programmes complexes qui indiquent de manière transparente le risque financier
	Résultat ministériel : les organisations gouvernementales mesurent et évaluent leur rendement, et en font état.	Indicateur : pourcentage de programmes gouvernementaux dans le cadre desquels des mesures appropriées sont en place pour suivre le rendement et éclairer la prise de décisions
Répertoire des programmes	Programme : Surveillance et soutien au Conseil du Trésor	
	Programme : Données, analyses et examens des dépenses	
	Programme : Fonds pangouvernementaux	

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle 2 : leadership administratif	
	Résultat ministériel : la prestation des services gouvernementaux est habilitée sur le plan numérique et répond aux besoins des Canadiens.	Indicateur : mesure dans laquelle les clients sont satisfaits de la prestation des services du gouvernement du Canada, exprimée par une note sur 100
		Indicateur : pourcentage des services à volume élevé du gouvernement du Canada qui répondent aux normes de service
		Indicateur : pourcentage des services à volume élevé du gouvernement du Canada qui sont entièrement offerts en ligne
		Indicateur : recours aux services en ligne à volume élevé du gouvernement du Canada, exprimé en pourcentage de tous les modes de prestation de services, y compris en personne et par téléphone
		Indicateur : pourcentage des sites Web du gouvernement du Canada qui offrent des services numériques aux citoyens de manière sécurisée
		Indicateur : mesure dans laquelle les clients accomplissent des tâches dans les sites Web du gouvernement du Canada
		Indicateur : nombre de jeux de données accessibles au public
Résultat ministériel : les Canadiens ont un accès rapide à l'information gouvernementale.	Indicateur : pourcentage des demandes d'accès à l'information qui ont été traitées dans les délais prescrits par la loi	
	Indicateur : pourcentage des demandes de renseignements personnels qui ont été traitées dans les délais prescrits par la loi	



	Résultat ministériel : le gouvernement dispose de bonnes pratiques de gestion des finances et des actifs.	Indicateur : pourcentage des principaux processus de gestion financière pour lesquels un système de contrôles internes a été mis en place et qui ont atteint l'étape de la surveillance continue
		Indicateur : pourcentage des ministères qui maintiennent et gèrent leurs actifs pendant leur cycle de vie
	Résultat ministériel : le gouvernement fait preuve de leadership en exerçant des activités zéro émissions nettes.	Indicateur : niveau global des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement
Répertoire des programmes	Programme : Politiques et initiatives liées à la gestion financière	
	Programme : Transformation de la gestion financière	
	Programme : Stratégie, planification et surveillance du numérique	
	Programme : Cadre de responsabilisation de gestion	
	Programme : Service numérique canadien	
	Programme : Accessibilité de la fonction publique	
	Programme : Politiques et initiatives sur les biens et services acquis	
	Programme : Politique et initiatives sur la vérification interne	
	Programme : Politique numérique	
	Programme : Politiques et initiatives sur les communications et l'image de marque du gouvernement du Canada	
Programme : Écologisation des activités gouvernementales		

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle 3 : employeur	
	Résultat ministériel : la fonction publique attire et maintient en poste une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée.	Indicateur : pourcentage des institutions où les communications dans les bureaux désignés bilingues se font « presque toujours » dans la langue officielle choisie par le public
		Indicateur : pourcentage des cadres (par rapport à la disponibilité au sein de la population active) qui appartiennent à un groupe de minorité visible
		Indicateur : pourcentage des cadres (par rapport à la disponibilité au sein de la population active) qui sont des femmes
		Indicateur : pourcentage des cadres (par rapport à la disponibilité au sein de la population active) qui sont autochtones

		Indicateur : pourcentage des cadres (par rapport à la disponibilité au sein de la population active) qui sont des personnes handicapées
	Résultat ministériel : le milieu de travail est sain, sécuritaire et inclusif.	Indicateur : pourcentage des employés qui estiment travailler dans un milieu sain sur le plan psychologique
		Indicateur : pourcentage des employés qui indiquent avoir été victimes de harcèlement au travail au cours des 12 derniers mois
		Indicateur : pourcentage des employés qui indiquent avoir été victimes de discrimination au travail au cours des 12 derniers mois
		Indicateur : pourcentage des employés qui indiquent que leur organisation respecte les différences individuelles (par exemple, la culture, les méthodes de travail et les idées)
		Indicateur : pourcentage des employés qui indiquent avoir été victimes de discrimination au travail au cours des 12 derniers mois
	Résultat ministériel : les conditions d'emploi sont négociées de manière équitable.	Indicateur : pourcentage des résultats de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique qui confirment que le gouvernement du Canada négocie de bonne foi
Répertoire des programmes	Programme : Perfectionnement des cadres et du leadership	
	Programme : Conditions d'emploi et relations de travail	
	Programme : Gestion des pensions et des avantages sociaux	
	Programme : Systèmes et processus de gestion des personnes	
	Programme : Paiements en tant qu'employeur de la fonction publique	
	Programme : Politiques et services en milieu de travail	
	Programme : Recherche, planification et renouvellement	
Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle 4 : surveillance réglementaire	
	Résultat ministériel : les pratiques et les processus réglementaires du gouvernement sont ouverts, transparents et fondés sur des données probantes.	Indicateur : pourcentage des initiatives de réglementation faisant état des consultations préliminaires publiques menées avant la première publication
		Indicateur : pourcentage des projets de règlement accompagnés d'une étude des répercussions pertinente (par exemple, une analyse coûts-avantages)



		Indicateur : classement du système de réglementation canadien par l'Organisation de coopération et de développement économiques
	Résultat ministériel : une bonne coopération entre les administrations en matière de réglementation.	Indicateur : nombre de programmes fédéraux de réglementation munis d'un plan de travail sur la coopération en matière de réglementation
		Indicateur : pourcentage des projets de règlement importants (par exemple, incidence élevée ou moyenne) qui font la promotion, s'il y a lieu, de la coopération en matière de réglementation
Répertoire des programmes	Programme : Politique, surveillance et coopération réglementaires	



Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du SCT se trouvent dans [l'Infobase du GC](#)^{lxxv}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires suivants figurent sur le site Web du SCT :

- ▶ [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)^{lxxvi};
- ▶ [Analyse comparative entre les sexes Plus](#)^{lxxvii};
- ▶ [Dépenses liées au système de paye Phénix pour 2020-2021](#)^{lxxviii};
- ▶ [Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes](#)^{lxxix};
- ▶ [Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies](#)^{lxxx}.

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{lxxxix}. Ce rapport fournit aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes, ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90, rue Elgin
Ottawa (ON), Canada K1A 0R5

Téléphone : 613-369-3200

Adresse courriel : questions@tbs-sct.gc.ca

Site Web : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>



Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) (*gender-based analysis plus [GBA Plus]*)

Outil analytique utilisé pour élaborer des politiques, des programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs et mieux comprendre comment des facteurs comme le sexe, la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socio-économiques, la géographie, la culture et le handicap influent sur les expériences et les résultats et peuvent avoir une incidence sur l'accès aux programmes gouvernementaux et l'expérience vécue dans le cadre de ceux-ci.

cadre ministériel des résultats (*departmental results framework*)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (*target*)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (*statutory expenditures*)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.



Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (*voted expenditures*)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

expérimentation (*experimentation*)

Tenue d'activités visant à étudier, à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'étayer la prise de décisions fondée sur des éléments probants, et à améliorer les résultats pour les Canadiens en apprenant ce qui fonctionne, pour qui et dans quelles circonstances. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles choses), mais est distincte de celle-ci, car elle suppose une comparaison rigoureuse des résultats. Par exemple, l'utilisation d'un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation, mais tester systématiquement le nouveau site Web par rapport aux outils de sensibilisation existants ou à un ancien site Web pour voir lequel favorise un engagement accru est une expérimentation.

indicateur de rendement (*performance indicator*)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (*departmental result indicator*)

Mesure quantitative du progrès réalisé par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (*horizontal initiative*)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.



plan (*plan*)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (*Departmental Plan*)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (*departmental priority*)

Plan ou projet qu'un ministère a choisi de cibler et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation des résultats ministériels souhaités.

priorités pangouvernementales (*government-wide priorities*)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022, thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2020 (c'est-à-dire protéger les Canadiens de la COVID-19; aider les Canadiens durant la pandémie; rebâtir en mieux : une stratégie pour améliorer la résilience de la classe moyenne; le pays pour lequel nous menons ce combat).

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (*Departmental Results Report*)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (*performance*)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (*program inventory*)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (*core responsibility*)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (*result*)

Conséquence attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (*departmental result*)

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.



Notes en fin d'ouvrage

- i. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ii. Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/programme-approvisionnement-combustibles-faible-teneur-carbone.html>
- iii. Loi sur l'emploi dans la fonction publique, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-33.01/>
- iv. Projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/modernisation-reglementation/projet-loi-annuel-modernisation-reglementation.html>
- v. Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>
- vi. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- vii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- viii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ix. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- x. Service numérique canadien, <https://numerique.canada.ca/>
- xi. GC Notification, <https://notification.canada.ca/accueil>
- xii. Normes relatives au numérique du gouvernement du Canada : Directives, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/gouvernement-numerique/normes-numeriques-gouvernement-canada.html>
- xiii. Plan de gestion des événements de cybersécurité du gouvernement du Canada (PGEC GC) 2019, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/gouvernement-numerique/securite-confidentialite-ligne/gestion-securite-identite/plan-gestion-evenements-cybersecurite-gouvernement-canada.html>
- xiv. Norme sur les configurations courantes des services de la TI intégrée, <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32713>
- xv. Annexe J : Norme sur les systèmes qui gèrent l'information et les données, <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32716>
- xvi. *Directive sur la prise de décisions automatisée*, <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32592>
- xvii. Gouvernement ouvert, <https://open.canada.ca/fr>
- xviii. Gouvernement ouvert, <https://open.canada.ca/fr>
- xix. Demande d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) en ligne, <https://atip-airprp.apps.gc.ca/atip/welcome.do>
- xx. *Plan d'action national du Canada pour un gouvernement ouvert de 2022-2024*, <https://ouvert.canada.ca/fr/contenu/plan-daction-national-pour-un-gouvernement-ouvert>
- xxi. Examen de l'accès à l'information : Rapport intérimaire « Ce que nous avons entendu », <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/acces-information-protection-reseignements-personnels/revision-acces-information/le-processus-dexamen/examen-acces-information-rapport-interimair-ce-que-nous-avons-entendu.html>
- xxii. Examen de l'accès à l'information : Rapport intérimaire « Ce que nous avons entendu », <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/acces-information-protection-reseignements-personnels/revision-acces-information/le-processus-dexamen/examen-acces-information-rapport-interimair-ce-que-nous-avons-entendu.html>
- xxiii. Examen horizontal des immobilisations : Sommaire du rapport final, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/organisation/rapports/ameliorer-resultats-examens-horizontaux-ministeriels-2017/examen-horizont-al-immobilisations-sommaire-rapport-final.html>
- xxiv. *Directive sur la gestion de projets et programmes*, <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32594>
- xxv. *Politique sur les paiements de transfert*, <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=13525>
- xxvi. *Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada*, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/strategie.html>



- xxvii. Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/programme-appvisionnement-combustibles-faible-teneur-carbone.html>
- xxviii. *Loi sur l'accès à l'information*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>
- xxix. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxx. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxxi. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxxii. *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/>
- xxxiii. *Loi sur l'équité salariale*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-4.2/page-1.html>
- xxxiv. *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-33.01/>
- xxxv. *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/>
- xxxvi. *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-33.01/>
- xxxvii. *Loi sur les langues officielles*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/>
- xxxviii. *Politique sur la vaccination contre la COVID-19 applicable à l'administration publique centrale, y compris à la Gendarmerie royale du Canada*, <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32694>
- xxxix. *Guide à l'intention des ministères sur l'assouplissement des restrictions* : Table des matières, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/covid-19/assouplissement-restrictions/guide-ministeres.html>
- xl. Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/sante-mieux-etre-fonctionnaires/sante-mentale-travail/strategie-fonction-publique-federale-sante-mentale-milieu-travail.html>
- xli. La Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail, https://www.mentalhealthcommission.ca/wp-content/uploads/drupal/2019-03/Trousse%20PSTSS_Outil%2036_Une%20tape%20a%20la%20fois_FR.pdf
- xlii. *Directive sur la Prévention et la résolution du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail*, <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32671>
- xliii. Le carrefour de l'accessibilité, https://www.gcpeia.gc.ca/wiki/Office_of_Public_Service_Accessibility/_Bureau_de_l%20E2%80%99accessibilit%C3%A9_au_sein_de_la_fonction_publique?setlang=fr&uselang=fr (accessible uniquement sur le réseau du gouvernement du Canada)
- xliv. Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/diversite-equite-matiere-emploi/accessibilite-fonction-publique/passeport-accessibilite-milieu-travail-gouvernement-canada.html>
- xlv. *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-33.3/>
- xlvi. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xlvii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xlviii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xlix. *Directive du Cabinet sur la réglementation*, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/directive-cabinet-reglementation.html>
- i. *Loi sur la réduction de la paperasse*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/r-4.5/>
- ii. Projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/modernisation-reglementation/projet-loi-annuel-modernisation-reglementation.html>
- iii. Charte des Nations agiles, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/modernisation-reglementation/charte-nations-agiles.html>
- liii. *Directive du Cabinet sur la réglementation*, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/directive-cabinet-reglementation.html>



-
- liv. Projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/modernisation-reglementation/projet-loi-annuel-modernisation-reglementation.html>
 - lv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
 - lvi. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
 - lvii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
 - lviii. Programme de développement durable à l'horizon 2030, https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/priorities-priorites/agenda-programme.aspx?lang=fra
 - lix. Objectifs de développement durable, <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>
 - lx. ACS Plus : Tableaux de renseignements supplémentaires, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/transparence/acs-plus-tableaux-renseignements-supplementaires.html>
 - lxi. 2019-2020 Les sexes et la diversité : répercussions des programmes, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/transparence/les-sexes-diversite-repercussions-programmes.html>
 - lxii. *Guide sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) et le gouvernement ouvert inclusif*, <https://open.canada.ca/data/fr/dataset/f34ce041-43ad-4842-98c4-6d2cc1cf4646>
 - lxiii. Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux : Tableaux de bord, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/sondage-fonctionnaires-federaux/2020/saaf-tableaux-de-bord.html>
 - lxiv. *Directive du Cabinet sur la réglementation*, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/directive-cabinet-reglementation.html>
 - lxv. Programme de développement durable à l'horizon 2030, https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/priorities-priorites/agenda-programme.aspx?lang=fra
 - lxvi. Objectifs de développement durable, <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>
 - lxvii. *Le rapport sur les résultats de Nuage de talents*, <https://talent.canada.ca/fr/talent-cloud/report>
 - lxviii. Approvisionnement écologique : Acheteurs pour l'action climatique, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/achats-ecologiques/acheteurs-action-climatique.html>
 - lxix. Fonds centralisé pour un milieu de travail habilitant, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/diversite-equite-matiere-emploi/accessibilite-fonction-publique/fonds-centralise-milieu-travail-habilitant.html>
 - lxx. *Loi canadienne sur l'accessibilité*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/>
 - lxxi. Comptes publics du Canada, <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
 - lxxii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
 - lxxiii. *19e Rapport actuariel sur le Régime de retraite de la fonction publique du Canada au 31 mars 2020*, <https://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/oca-bac/ar-ra/psc-fpc/Pages/PSSA2020.aspx>
 - lxxiv. Lettre de mandat de la présidente du Conseil du Trésor, <https://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/oca-bac/ar-ra/psc-fpc/Pages/PSSA2020.aspx>
 - lxxv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
 - lxxvi. Renseignements sur les programmes de paiements de transfert, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/organisation/rapports/2021-2022-rapport-resultats-ministeriels/renseignements-programmes-paiements-transfert.html>
 - lxxvii. Analyse comparative entre les sexes Plus, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/organisation/rapports/2021-2022-rapport-resultats-ministeriels/analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>
 - lxxviii. Dépenses liées au système de paye Phénix pour 2020-2021, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/organisation/rapports/2021-2022-rapport-resultats-ministeriels/depenses-liees-systeme-paye-phenix-2021-2022.html>

-
- lxxix. Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/organisation/rapports/2021-2022-rapport-resultats-ministeriels/reponse-comites-parlementaires-audits-externes.html>
 - lxxx. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/organisation/rapports/2021-2022-rapport-resultats-ministeriels/nations-unies-horizon-2030-objectifs-developpement-durable.html>
 - lxxxi. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>

